

*Projet  
des Etablissements  
d'Accueil  
du Jeune Enfant  
LE PECQ*

*CRECHE SAINT EXUPERY*

## TABLE DES MATIERES

<b>I. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	<b>4</b>
<b>1-La ville du Pecq</b> .....	<b>4</b>
Démographie.....	6
Evolution de la commune et de la taille des ménages.....	6
Focus sur la Petite Enfance.....	7
Analyse du Niveau de vie .....	7
<b>2-Les actions concourant à l’insertion sociale et professionnelle des familles et des jeunes</b> .....	<b>9</b>
<b>3-Les modalités d’intégration et de participation des partenaires extérieurs.....</b>	<b>10</b>
<b>4-Développement durable</b> .....	<b>11</b>
<b>II. PROJET D’ACCUEIL</b> .....	<b>12</b>
<b>1- Les prestations d’accueil « petite enfance » au Pecq</b> .....	<b>12</b>
<b>2- La prise en compte du handicap ou des maladies chroniques.....</b>	<b>15</b>
<b>3- Les compétences professionnelles mobilisées au sein des établissements</b> .....	<b>16</b>
3.1 Les fonctions transversales .....	16
3.1.1 La fonction de direction .....	16
3.1.2 La fonction de continuité de direction .....	16
3.1.3 La fonction de psychologue .....	17
3.1.4 Le référent santé accueil inclusif .....	17
3.1.5 L’accompagnant en santé du jeune enfant .....	17
3.2 Les professionnels intervenant auprès des enfants .....	17
3.2.1 Educateurs de jeunes enfants :.....	17
3.2.2 Auxiliaires de puériculture :.....	18
3.2.3 Agents auprès des enfants :.....	18
3.2.4 Apprentis CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance et Auxiliaire de Puériculture.....	18
3.3 L’équipe technique .....	18
3.3.1 Les intendantes, agents de service polyvalents .....	18
3.3.2 Le cuisinier.....	18
3.4 Autres.....	19
<b>III. PROJET EDUCATIF GLOBAL</b> .....	<b>20</b>
<b>1. Assurer à l’enfant une sécurité affective</b> .....	<b>20</b>
<b>2. Etablir une relation de confiance avec les parents qui facilite la séparation</b> .....	<b>20</b>
2.1 La Première Période d’Accueil .....	20
2.2 L’accueil quotidien.....	21
<b>3. Garantir à l’enfant des soins adaptés à ses besoins.....</b>	<b>22</b>
3.1 Le repas : moment convivial d’échanges et moment de plaisir .....	22
3.2 Le change de la couche de l’enfant : élément important du confort et du bien-être	23

3.3	Le sommeil, le repos : un temps indispensable à l'équilibre de l'enfant .....	24
<b>4.</b>	<b>Favoriser l'éveil de l'enfant, son autonomie en s'appuyant sur ses ressources personnelles, ses compétences et ses capacités.....</b>	<b>24</b>
4.1	Le tout petit enfant : Les propositions d'éveil .....	25
	Un éveil sensoriel et une stimulation tactile .....	25
	La motricité libre .....	25
	L'itinérance ludique ou la libre circulation.....	26
	Un espace contenant et sécurisant .....	26
	Une disponibilité relationnelle.....	27
4.2	L'enfant qui grandit : les propositions d'éveil .....	27
	Des univers variés favorisant l'éveil de l'enfant .....	28
4.3	L'espace extérieur.....	28
	Le jardin pédagogique .....	29
	La sensibilisation à l'environnement .....	29
4.4	L'éveil artistique et culturel .....	30
4.5	L'importance donnée à l'égalité entre les filles et les garçons.....	30
<b>5.</b>	<b>Soutenir l'enfant dans la reconnaissance de ses émotions, de ses intérêts et de ses désirs</b>	<b>31</b>
<b>6.</b>	<b>Introduire la vie en groupe et la socialisation .....</b>	<b>31</b>
<b>7.</b>	<b>Associer les parents à la vie en crèche .....</b>	<b>32</b>
<b>8.</b>	<b>Accompagner les équipes.....</b>	<b>33</b>
<b>IV.</b>	<b>PROJET PEDAGOGIQUE DU MULTI ACCUEIL SAINT EXUPERY.....</b>	<b>35</b>
<b>1.</b>	<b>Présentation de la crèche.....</b>	<b>35</b>
1.1	Localisation.....	35
1.2	Ouverture de la crèche .....	35
1.3	Les établissements et ressources à proximité .....	36
1.4	Présentation des locaux .....	36
	1.4.1 Les locaux techniques et administratifs .....	36
	1.4.2 Les espaces extérieurs .....	37
	1.4.3 Les unités de vie ou sections.....	37
1.5	L'équipe .....	38
	1.5.1 Présentation de l'équipe.....	38
	1.5.2 Accueil des nouvelles professionnelles et des stagiaires.....	38
	1.5.3 L'organisation du temps de travail.....	38
1.6	Le travail institutionnel .....	38
	1.6.1 Les réunions et les analyses de pratiques .....	38
	1.6.2 Les journées pédagogiques.....	39
<b>2.</b>	<b>Le projet pédagogique de la crèche.....</b>	<b>39</b>
2.1	L'accueil de l'enfant et de sa famille.....	39

2.1.1	Le premier accueil : l'adaptation .....	40
2.1.2	L'accueil individualisé des enfants .....	41
2.1.3	L'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence.....	41
2.1.4	L'accueil des enfants porteurs de handicaps ou de maladies chroniques.....	42
2.2	Les aspects pédagogiques spécifiques selon l'âge .....	42
2.2.1	Réflexion autour du nom des unités .....	42
2.2.2	Le lieu de vie d'ages melanges : l'equipe et la repartition des enfants .....	43
2.2.3	Le lieu de vie d'ages melanges : aménagement de l'espace .....	43
2.2.4	Le lieu de vie d'ages melanges : reflexion autour de la decoration .....	43
2.2.5	Le lieu de vie d'ages melanges : repas, someil, soins d'hygiene.....	44
2.3	L'accompagnement au quotidien de l'enfant .....	46
2.3.1	Favoriser des repères sécurisants.....	46
2.3.2	Accompagner l'autonomie .....	47
2.3.3	Le « Doudou » et la tétine.....	48
2.3.4	La communication verbale et non verbale des professionnelles .....	48
2.3.5	Les règles, les limites .....	48
2.3.6	Définition du jeu.....	49
2.3.7	Les ateliers d'éveil .....	49
2.3.8	Les intervenants extérieurs.....	49
2.4	Description et utilisation des espaces communs.....	50
2.4.1	Couloir et sas d'entree.....	50
2.4.2	Espace extérieur .....	50
2.5	La place des familles .....	50
2.5.1	Informations des familles au quotidien.....	50
2.5.2	Les réunions de parents .....	51
2.5.3	Les moments festifs.....	51
2.5.4	Participation des familles à la vie de l'établissement .....	51
2.6	Les projets de l'année.....	52
<b>V.</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>53</b>
<b>VI.</b>	<b>ANNEXE 1 MAIL FAMILLES.....</b>	<b>54</b>
<b>VII.</b>	<b>ANNEXE 2 QUESTIONNAIRE D'ADAPTATION .....</b>	<b>55</b>

# I. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## 1-LA VILLE DU PECQ

La Ville du Pecq est une ville de 15 832 habitants (donnée INSEE 2021) d'une superficie de 2,8 km<sup>2</sup> (donnée INSEE 2021) située au nord-ouest des Yvelines en bord de Seine.

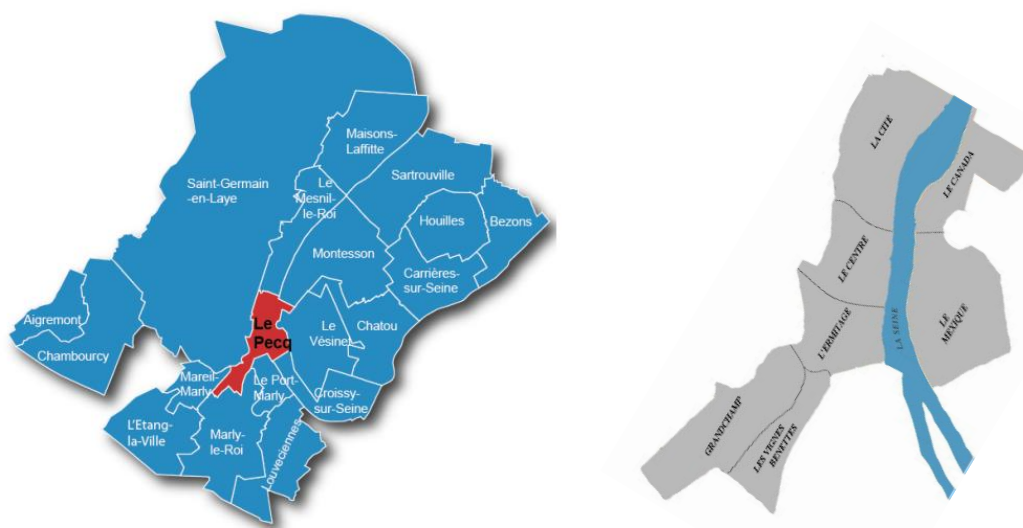
Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), qui rassemble 19 communes et plus de 335 000 habitants (recensement INSEE 2019).

Le Pecq est desservi par la ligne du RER A « LE VESINET-LE PECQ » qui permet d'atteindre le centre de Paris en 30mn et de nombreuses lignes de bus.

Elle est découpée en 7 IRIS (découpage infra-communal de l'INSEE) : 5 d'entre eux sont situés sur la rive droite de la Seine et 2 sur la rive gauche.

Les deux berges de la Seine sont reliées par le Pont Georges Pompidou, axe essentiel de circulation. Face à cette particularité, l'un des enjeux est d'offrir une répartition des services équilibrée et adaptée à la population des IRIS de chaque côté du pont.

Les communes de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine



La ville est dotée d'un parc paysagé de 8,5 hectares, le Parc Cormière, aménagé d'une promenade en bords de Seine, d'une plage d'été, d'aires de jeux pour enfants, d'un manège, d'une tyrolienne pour les plus grands, de balançoires, d'une mini-ferme et

d'un potager pédagogique ainsi que d'un stand de restauration légère, de tables de pique-nique et de tables damiers.

La Ville offre ainsi un cadre de vie agréable aux habitats pavillonnaires et collectifs qui se côtoient harmonieusement.

Afin de renforcer encore son attractivité, la ville du Pecq est engagée dans un projet « Cœur de Ville » avec une échéance de réalisation pour la fin des années 2020. À travers cet ambitieux projet, la Ville entend donner au Pecq le centre qui lui manque. La commune tire son identité et sa spécificité de la diversité de ses quartiers, de la Seine qui la traverse et de sa géographie bien particulière. Mais elle a toujours eu besoin d'un carrefour permettant aux Alpicois de se retrouver, de se croiser, de se réunir autour d'un espace agréable et utile. C'est tout l'objectif de ce Cœur de Ville que de proposer des commerces de qualité, des restaurants, des terrasses, des espaces verts en plein centre de la commune et autour de son principal atout, la Seine.

Depuis 2016, le port du Pecq est devenu une escale fluviale qui a fait l'objet de plusieurs investissements de la part du Port Autonome de Paris, notamment pour la création d'une halte fluviale capable d'accueillir des paquebots de 135m de long. Si la Ville est attentive à ce que cette activité touristique et fluviale ne devienne pas envahissante, notamment en multipliant les bateaux sur le port, ces différents aménagements en ont fait l'une des escales touristiques les plus prisées entre Paris et Le Havre. Cette escale offre la possibilité de visiter le château de Monte-Cristo, le vieux centre du Pecq, le musée promenade de Marly-le-Roi-Louveciennes, le parc départemental de la boucle de Montesson, le château et le musée de Saint-Germain-en-Laye, ainsi, bien entendu, que le château de Versailles. Il s'agit par conséquent d'un site particulièrement important pour le développement du tourisme fluvial et culturel en Île-de-France.

Par ailleurs, de nombreux équipements culturels (Théâtre du Quai 3, conservatoire municipal de musique Jehan Alain, 3 bibliothèques, « boîtes à lire » installées dans chaque quartier...), salles municipales mises à disposition des habitants, et nombreux centres sportifs (Ecole Municipale des Sports, piscine municipale, un terrain de sports avec stade, terrains de tennis, de padel, boulodrome, handball, basketball, 3 gymnases, skate park, ping-pong, volleyball...) accessibles à tous, maillent un territoire également caractérisé par la présence d'une centaine d'associations, qui fondent son identité.

La participation des habitants constitue de fait l'un des « marqueurs » de la politique municipale, les projets faisant l'objet de nombreuses réunions d'information et de concertation. L'engagement citoyen est favorisé et s'appuie sur des dispositifs de démocratie locale et d'animation des quartiers.

La ville du Pecq compte enfin, 5 écoles maternelles, 5 écoles élémentaires, dont une avec section anglophone et une avec section portugaise, 1 école privée hors contrat et 2 collèges.

## DEMOGRAPHIE

Le Pecq a connu une croissance très marquée de sa population jusqu'au milieu des années 1970, liée à la construction de grands ensembles de logements collectifs, avant de voir sa taille démographique diminuer tendanciellement depuis.

En effet, bien que les IRIS pavillonnaires et familiaux gagnent des habitants (Mexique, Grandchamp, Centre, Cité) grâce à des logements de grande taille offrant des possibilités d'extension et de densification, les IRIS les plus denses offrent peu de possibilités d'évolution (Vignes Benettes, Ermitage) tout comme l'IRIS Canada dont la présence de la zone d'activités et de plusieurs résidences d'immeubles constitue de larges emprises, limitant les possibilités d'évolution.

## EVOLUTION DE LA COMMUNE ET DE LA TAILLE DES MENAGES

Depuis la fin des années 1990 jusqu'aux années 2010, la taille moyenne des ménages diminue. Depuis les années 2010, le nombre moyen d'occupants par résidence principale se stabilise autour de 2,3.

La stabilité du nombre de ménages s'est principalement opérée par la progression du nombre de ménages de personne seule (1 700 en 1990, 2 455 en 2021).

Le nombre de familles monoparentales montre une hausse (440 en 1990, 646 en 2021), alors que les familles en couple avec enfant(s) ont diminué (2 500 en 1990, 2 069 en 2021) ainsi que celles en couple sans enfant (1 930 en 1990, 1 532 en 2021).

**FAM T1 - Ménages selon leur composition**

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
<b>Ensemble</b>	7 217	100,0	6 927	100,0	6 785	100,0	16 336	15 947	15 491
<b>Ménages d'une personne</b>	2 528	35,0	2 497	36,0	2 455	36,2	2 528	2 497	2 455
Hommes seuls	847	11,7	797	11,5	949	14,0	847	797	949
Femmes seules	1 682	23,3	1 699	24,5	1 506	22,2	1 682	1 699	1 506
<b>Autres ménages sans famille</b>	163	2,3	92	1,3	82	1,2	374	231	183
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	4 526	62,7	4 339	62,6	4 247	62,6	13 434	13 220	12 853
Un couple sans enfant	1 704	23,6	1 645	23,8	1 532	22,6	3 481	3 335	3 100
Un couple avec enfant(s)	2 027	28,1	2 095	30,2	2 069	30,5	7 920	8 302	8 174
Une famille monoparentale	794	11,0	598	8,6	646	9,5	2 033	1 583	1 579

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

enfants vivant dans des familles ...	Nombre d'enfants de ...				Total des enfants de 0-17 ans		
	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	Nombre	Part (en %)	Moyenne nationale
monoparentales avec 1 actif occupé	25	49	134	282	491	12,8	13,3
monoparentales sans actif occupé	4	15	33	54	106	2,8	6,7
<b>monoparentales</b>	<b>30</b>	<b>65</b>	<b>167</b>	<b>336</b>	<b>598</b>	<b>15,5</b>	<b>20,0</b>
couples avec 2 actifs occupés	334	379	712	962	2 387	62,0	53,6
couples avec 1 seul actif occupé	113	115	257	305	789	20,5	21,2
couples sans actif occupé	11	14	20	28	73	1,9	5,2
<b>couples</b>	<b>458</b>	<b>508</b>	<b>989</b>	<b>1 296</b>	<b>3 250</b>	<b>84,5</b>	<b>80,0</b>
<b>total</b>	<b>487</b>	<b>572</b>	<b>1 156</b>	<b>1 632</b>	<b>3 848</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Il y a un lien marqué entre activité professionnelle des parents et présence de jeunes enfants dans les familles.

75% des enfants vit dans une famille où tous les parents présents au domicile travaillent (65% en moyenne métropolitaine).

A contrario, 5% vit dans une famille où aucun des parents présents n'a d'activité professionnelle (contre 10% en moyenne métropolitaine).

#### FOCUS SUR LA PETITE ENFANCE

Selon le Schéma départemental yvelinois des services aux familles et de l'animation de la vie sociale 2021-2023 (SDSFAVS), au niveau local on peut noter que comparé à l'ensemble de la population allocataire de la France métropolitaine, [la population] des Yvelines se caractérise par :

- une part plus faible d'allocataires sans enfant (33 % contre 47 % en Métropole),
- la présence plus massive de familles avec deux enfants ou plus (53 % contre 37 % en France métropolitaine),
- une part moindre de familles monoparentales qui représentent, dans les Yvelines, 23 % des familles avec enfant(s) contre 29 % en France métropolitaine.

Le taux de natalité dans les Yvelines est de 12,9 naissances pour 1 000 habitants (niveau national : 11,3).

#### ANALYSE DU NIVEAU DE VIE

##### Ménages fiscaux et revenu disponible en 2021 : comparaisons départementales

		Ménages fiscaux		Revenu disponible par unité de consommation (niveau de vie) (en euros)		
		Nombre	Part des ménages fiscaux imposés (en %)	Médiane	1er décile (D1)	9e décile (D9)
78	Yvelines	587 390	69.7	28 130	13 610	53 140
M	France métropolitaine	28 280 168	53.4	23 080	12 080	41 230

Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

## REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021

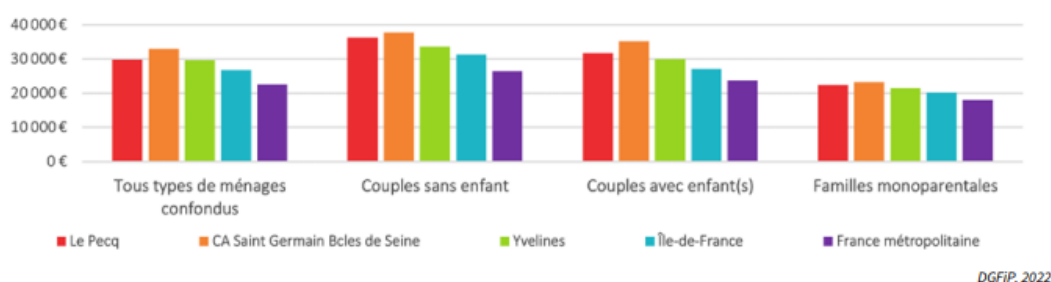
Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	6 655
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	15 705
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	30 800
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	73

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

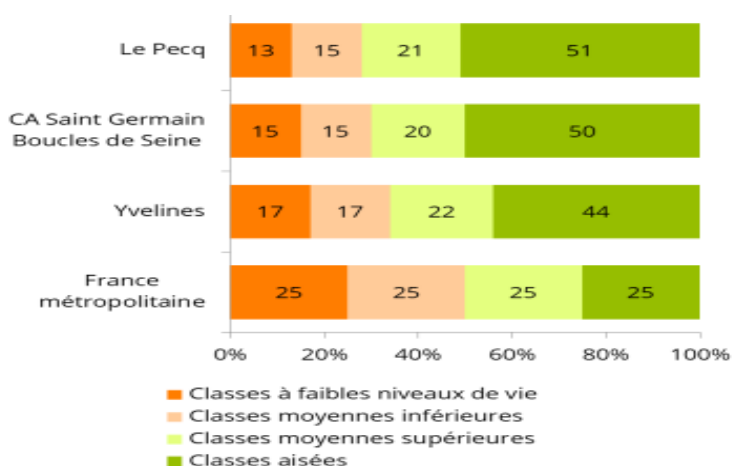
En 2021, le niveau de vie médian annuel en France métropolitaine s'élève à 23 080€. Dans les Yvelines, cette donnée augmente à 28 130€ tandis que celui des alpicois atteint 30 800€.

## REVENU MÉDIAN SELON LE TYPE DE FAMILLES :



La distribution par classe de niveau de vie fait apparaître que les ménages fiscaux appartenant aux classes aisées représentent plus de la moitié des ménages alpicois.

Le Pecq est constitué d'une faible proportion de sa population appartenant aux classes moyennes 36% contre 50% en moyenne nationale.



[Sources : recensement décembre 2020-PLU 2017- Insee RP 2017]

## 2-LES ACTIONS CONCOURANT A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES FAMILLES ET DES JEUNES

Les articles :

- L.214-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « *Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources* ».
- Et L.214-7 « *Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées* ».

facilitent et garantissent l'accès aux modes d'accueil de la petite enfance aux familles connaissant des difficultés particulières.

Pour répondre aux besoins d'accueil des enfants vivants dans une cellule familiale fragilisée (monoparentale, en situation de handicap, parent mineur : pour leur permettre de ne pas rompre leur parcours scolaire ou professionnel etc..) la Ville réserve à ces familles un examen spécifique de leur dossier en associant le service vie sociale ainsi que les services départementaux de la PMI.

En parallèle et de façon équitable, afin de soutenir les jeunes ménages et les femmes qui travaillent, de contribuer au développement de la mixité sociale, également recherchée par la diversification de l'habitat alpicois, la Ville attribue à ces derniers les places d'accueil régulier à temps complet (4 et 5 jours par semaine). Enfin, afin de faciliter les démarches des familles dont au moins l'un des parents recherche un emploi, la Ville propose des places d'accueil régulier entre 1 et 3 jours par semaine, évolutif en fonction de la situation familiale.

Cette volonté de mixité sociale doit permettre aux tout-petits enfants de la Ville de grandir dans un environnement favorable et profitable à tous, quel que soit le milieu social ou culturel d'origine.

La Ville entend ainsi, en permettant et facilitant la découverte de soi et des autres, promouvoir les valeurs de respect, de tolérance et de bien vivre ensemble. Sa politique porte l'ambition de créer un continuum éducatif cohérent, de la petite enfance à la jeunesse, en passant par l'enfance.

De plus, dans le cadre de l'accompagnement des jeunes dans leur scolarité, la Ville accueille, dans les structures petite enfance municipales, des stagiaires – notamment issus des classes de 3ème des collèges alpicois ou inscrits dans un parcours qualifiant auprès d'organismes de certification et d'écoles de formation aux différents métiers de la petite enfance.

La Ville recrute également chaque année des apprentis qui préparent les diplômes d'Auxiliaire de Puériculture ou CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

### 3-LES MODALITES D'INTEGRATION ET DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES EXTERIEURS

Parce qu'il nous est impossible de travailler seul et isolé, l'accueil du jeune enfant nécessite la mise en œuvre de réseaux professionnels larges et variés. Il s'agit d'une organisation et d'une méthode de travail essentielles à l'accueil des enfants et de leur famille et à la réponse à leurs besoins spécifiques sur le territoire.

Le service petite enfance est notamment en étroite collaboration avec :

- Le conseil départemental par le biais de la PMI : La conseillère technique du secteur accompagne la délivrance des agréments et assure le suivi des lieux d'accueil des jeunes enfants. Dans le cadre de la mission contrôle elle accompagne la mise en conformité réglementaire des établissements et veille ainsi à l'occasion de chaque inspection à la qualité d'accueil des enfants et à leur sécurité.
- La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) : La conseillère technique en action sociale apporte un accompagnement technique et financier, notamment par le biais de la CTG (Convention territoriale globale).
- La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) : L'inspecteur est chargé de l'accompagnement, de la délivrance de l'agrément sanitaire et du contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant, notamment en matière de sécurité alimentaire.
- Les Familles : Premier partenaire du quotidien, tout au long du projet nous valorisons le partenariat avec les familles car celui-ci nous permet d'accueillir l'enfant dans son entièreté et dans sa réalité. Ce travail de collaboration est au centre de l'équipe et indispensable à l'accueil du tout petit. Les établissements d'accueil du jeune enfant apporte un lieu de soutien à la parentalité tout au long de l'accueil de l'enfant et de sa famille.
- Le Pôle Education Jeunesse et Sport (PEJS) : Le service Petite Enfance appartient au PEJS. Premier interlocuteur des familles qui souhaitent déposer un dossier de demande de place en crèche, le PEJS permet également le développement d'actions culturelles et pédagogiques transversales en associant le service Petite Enfance au Projet Educatif de Territoire (PEDT).
- Les bibliothèques municipales : Par le partenariat avec un bibliothécaire spécialisée petite enfance, la Ville permet aux tout-petits accueillis au sein des EAJE de se familiariser avec le livre, la lecture, les contes.
- La musicienne : La découverte artistique et culturelle à travers la musique se développe dans les EAJE par l'intervention pluriannuelle d'une musicienne qualifiée.

- Le service vie sociale : par un regard croisé pluridisciplinaire sur certaines situations familiales, le partenariat avec le service vie sociale permet une meilleure compréhension des situations particulières des familles et de leurs besoins.
- Les services techniques : partenaires essentiels, les agents des services techniques concourent à la sécurisation, l'entretien, la réparation et l'embellissement des lieux d'accueil du jeune enfant.
- Les organisme de formation (apprentis, stagiaires) : Former les futurs professionnels de la petite enfance est une mission majeure pour garantir l'accueil de demain. Le partenariat avec les organismes de formation fiables et sérieux nous permet tout au long de l'année d'accueillir et de former des stagiaires et apprentis aux métiers d'accueil du jeune enfant.

#### 4-DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2022, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), en partenariat avec la Ville du Pecq, a lancé, à titre d'expérimentation, un service de vélos et trottinettes électriques en libre-service. Au Pecq, 44 trottinettes et 22 vélos, répartis sur 14 stations, sont ainsi mis à disposition.

Dans le même esprit, à partir de fin 2024, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) déploie son service d'autopartage (ou location de véhicules en libre-service) sur le territoire, à titre expérimental. La commune du Pecq s'est portée volontaire pour participer avec 2 véhicules.

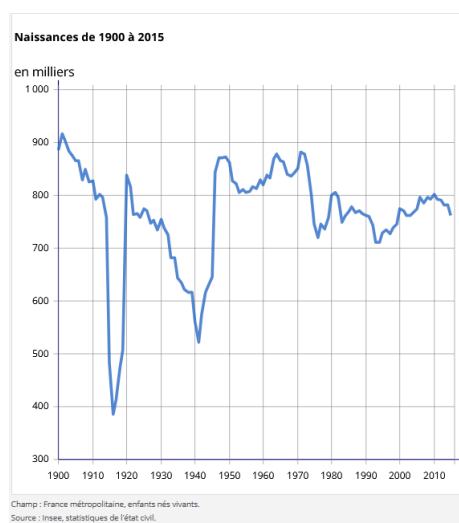
D'autre part, la limitation de l'exposition des tout-petits aux perturbateurs endocriniens fait partie d'un vaste plan européen et national. Lieu de vie des moins de trois ans, les crèches municipales s'engagent pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens et aux plastiques. Cela passe par l'achat de fournitures et d'équipements mieux adaptés et depuis fin 2022 par l'achat de vaisselle uniquement en inox et en verre, pour toutes les crèches du Pecq. La sensibilisation au gaspillage alimentaire s'initie dès le plus jeune âge par l'exemple donné par les professionnels tels que resservir à la demande plutôt que de remplir les assiettes ou encore utiliser l'eau du robinet (sanitairement contrôlée régulièrement) et recycler l'eau non consommée lors des repas, fermer les robinets etc.

## II. PROJET D'ACCUEIL

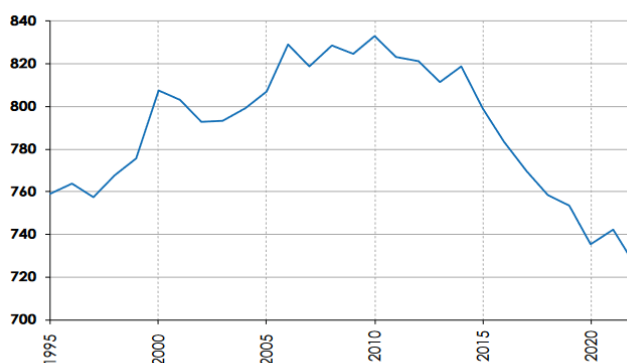
### 1- LES PRESTATIONS D'ACCUEIL « PETITE ENFANCE » AU PECQ

Il est constaté depuis les années 2010 un décrochage national du nombre de naissances.

En 2022, 726 000 bébés sont nés en France, soit 16 000 de moins qu'en 2021 (-2,2%), selon le rapport annuel 2023 de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape). Au 1er janvier 2023, la France compte 2,1 millions d'enfants âgés de moins de 3 ans. Depuis 2011, en France hors Mayotte, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 360 000, soit -15 %.



**Nombre de naissances vivantes de 1995 à 2022 (en milliers)**



Cette diminution se traduit par une baisse du nombre de demande de places en crèches, même si une liste d'attente est toujours existante chaque année. Suite à la commission, environ 70% de réponse positive sont faites aux familles. Ce même constat est fait auprès des assistantes maternelles de la Ville.

Ces chiffres sont corroborés par les informations en libre accès de la Caisse d'Allocation Familiales des Yvelines (CAFY) : le nombre d'enfants âgés de 0 à 2 ans et dont la famille bénéficie d'au moins une prestation CAF est en diminution depuis 2011.

Les orientations de l'équipe municipale concernant le secteur Petite Enfance sont traduites quotidiennement par la responsable du service Petite Enfance et les équipes de direction des crèches sur le terrain :

#### → Répondre aux besoins des familles

- Maintenir et développer l'offre en accueil collectif
- Proposer une amplitude horaire adaptée aux besoins
- Développer les structures en Multi Accueil
- Assurer un accueil 48 semaines/an

### → Prendre en compte les situations spécifiques

- Places d'urgence existantes dans nos structures
- Accueil des enfants porteur de handicap ou de maladie chronique

### → Assurer un accueil de qualité

- Améliorer constamment la qualité d'accueil de l'enfant et favoriser son épanouissement et son développement
- Poursuivre la réflexion sur les pratiques professionnelles et les différents aspects de l'accueil
- Proposer des partenariats (bibliothèque, conteuse, spectacle)
- Poursuivre la formation des professionnelles de la Petite Enfance à travers les formations continues, les journées pédagogiques
- Accompagner aux Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Depuis début 2024 un nouveau service est créé en matière d'accompagnement à la parentalité : le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) baptisé L'Unisson. Il propose un espace de jeu libre pour les enfants de 0 à 4 ans et un lieu de parole pour les parents, autour de trois principes fondamentaux : anonymat, liberté d'accès et gratuité. Sur place, les parents peuvent échanger autour de la parentalité, poser leurs questions et partager leurs expériences avec d'autres parents. Des jeux et des livres sont mis à disposition librement, chacun organisant son temps comme il le souhaite. Deux accueillants sont toujours présents pour les familles. Formés à l'écoute, leur rôle est de mettre à l'aise parents et enfants, et de favoriser le dialogue. Le LAEP est en partie financé par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Les établissements d'accueil du jeune enfant municipaux (EAJE), le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) composent le service municipal de la Petite Enfance au sein duquel travaillent une cinquantaine d'agents, qui œuvrent quotidiennement au bien-être, à l'hygiène, à la sécurité et au bon développement physique, affectif, social et moral des tout-petits, selon le rythme propre à chacun d'entre eux et dans le respect de la vie en collectivité.

Les EAJE sont réservés aux enfants âgés de 10 semaines à l'entrée à l'école maternelle et dont les parents résident au Pecq. L'accueil est possible jusqu'à l'âge de 6 ans pour les enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, sur dérogation médicale.

Les enfants peuvent être accueillis :

- soit au sein d'une structure collective municipale
- soit au domicile d'une des 41 assistantes maternelles agréées indépendantes
- soit au sein de l'un des établissements collectifs en gestion privée implantés sur la Ville ou liés par une convention Ville

Afin de répondre aux besoins des familles et de faire face à leurs évolutions, au 1er septembre 2024, la capacité des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant s'élève à 138 places et est répartie de la façon suivante :

#### **Crèche Collective La Fontaine**

Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h30 - 24 berceaux

#### **Multi-accueil L'Île aux Câlins**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 – 40 berceaux

#### **Multi-accueil Les Dauphins**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h – 34 berceaux

#### **Multi-accueil Saint-Exupéry**

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30 –15 berceaux

#### **Multi-accueil Les Diablotins**

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30 – 25 berceaux

Trois types d'accueil sont proposés dans les structures municipales :

#### **L'accueil régulier**

La demande d'accueil régulier s'effectue à l'accueil du Pôle Education Jeunesse et Sport. L'accueil régulier est formalisé par un contrat établi entre les parents et la collectivité, détaillant les heures et les jours qui sont réservés à l'accueil de l'enfant à temps complet ou partiel, pour une période définie.

#### **L'accueil occasionnel**

L'accueil occasionnel est proposé aux familles aux cotés de l'accueil régulier : il s'agit d'heures complémentaires, en fonction des besoins de garde exceptionnels des familles et des disponibilités des structures

#### **L'accueil d'urgence**

Dans chaque établissement, une ou plusieurs places sont disponibles pour un accueil d'urgence. L'accueil d'urgence présente un caractère de dépannage sur une courte durée et permet de répondre à un besoin d'accueil qui ne peut être différé en lien avec une situation particulière : hospitalisation d'un parent, problèmes familiaux, interruption temporaire de la garde de l'enfant due à la maladie de son assistante maternelle, etc... Sa durée est limitée à 2 mois au maximum, et n'ouvre pas droit d'office à un accueil régulier par la suite.

La capacité d'accueil municipale est complétée par :

- les 41 Assistantes Maternelles indépendantes, dont l'activité est soutenue par le Relais Petite Enfance (RPE) avec 144 places
- les structures privées au nombre de 3 depuis 2023 :  
Quartier CANADA : Micro-crèche « Baby Montessori » (12 places)

- Quartier VIGNES BENETTES : Micro-crèche « Lovely5BB » (10 places)  
Quartier CENTRE : Micro-crèche « Bulles de crèche » (12 places)
- Les structures privées en convention avec la Ville au nombre de 2 depuis 2023 :
    - Sur la commune de Marly le Roi : Multi-Accueil inter-entreprises et collectivité « Les petits mousquetaires » (28 places)
    - Sur la commune de Conflans Sainte Honorine : Crèche solidaire associative « baby-Loup » (38 places)

L'ensemble des structures municipales et assistantes maternelles permettent d'atteindre un taux global de couverture de 72.7% (sources DataCAF 2021) alors que le département des Yvelines affiche un taux de 60%.

## 2- LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP OU DES MALADIES CHRONIQUES

Parce qu'elle souhaite concourir à l'intégration sociale de ceux qui présentent un handicap ou sont atteints d'une maladie chronique, la Ville du Pecq – l'équipe municipale autant que l'ensemble des professionnels des structures petite enfance – considère l'accueil de ces enfants au sein des établissements d'accueil du jeune enfant comme une évidence, et une chance pour tous les enfants de la crèche. Les parents et/ou les enfants porteur d'un handicap sont prioritaires pour obtenir une place en crèche, à la condition que la nature du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité. C'est pourquoi, avant toute décision, une réflexion multi-partenaire, associant notamment les structures médico-sociales de soins, est menée afin de déterminer les conditions de cet accueil et leur déclinaison opérationnelle. Lorsqu'un enfant présentant un handicap ou une maladie chronique est accueilli, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi conjointement par la direction de la crèche qui accueille l'enfant, les parents, le médecin traitant et le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) des établissements d'accueil du jeune enfant du Pecq. Afin de permettre une meilleure prise en charge de tous les enfants au sein d'une unité de vie accueillant un enfant présentant un handicap et de soulager le travail de l'équipe, une place est neutralisée afin de réduire le nombre d'enfants. Selon les besoins, des réunions de concertation et de synthèse sont régulièrement organisées avec les différents partenaires qui interviennent dans la prise en charge de l'enfant afin de faire un point sur son adaptation et son intégration au sein de la structure ainsi que sur son évolution.

### 3- LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS

Sous la responsabilité de la responsable du service Petite Enfance, pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants, la Ville s'entoure des compétences d'équipes pluridisciplinaires, dont les principales fonctions et missions sont les suivantes :

#### 3.1 LES FONCTIONS TRANSVERSALES

##### 3.1.1 LA FONCTION DE DIRECTION

La direction de l'établissement est confiée à une personne titulaire des diplômes exigés par les dispositions du code de la santé publique en vigueur :

- Diplôme d'Etat d'Infirmier Puériculteur
- Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes Enfants
- Diplôme d'Etat de Psychomotricien
- Toute personne répondant aux obligations d'expérience et de qualification précisées par l'article R2324-34 du code de la santé publique

Les principales missions du directeur sont :

- L'accompagnement, conformément à un projet d'accueil, des enfants et des familles dans des conditions optimales de sécurité et de bien-être.
- La gestion et l'organisation de l'établissement placé sous sa responsabilité comme de l'application du règlement de fonctionnement.
- L'encadrement, l'animation et le soutien de l'équipe.
- La coordination de l'ensemble des actions qui sont entreprises dans la crèche et l'élaboration avec son équipe du projet pédagogique.
- L'organisation des échanges d'informations entre la crèche et les familles, à titre individuel pour chaque enfant et au quotidien, comme à titre collectif et à l'occasion de rencontres associant familles et équipes.
- La gestion administrative et financière, et le suivi du matériel et des locaux.

Les Directeurs des Etablissements sont placées sous l'autorité de la responsable du service Petite Enfance. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des parents et garants avec l'équipe, de la santé, la sécurité et le bien-être physique et psychologique des enfants qui leur sont confiés.

##### 3.1.2 LA FONCTION DE CONTINUITE DE DIRECTION

Le directeur peut, le cas échéant, être assisté d'un adjoint chargé de le seconder dans l'accomplissement de ses missions et qui le supplée lors de ses absences.

En l'absence du directeur, la continuité de la fonction de direction est assurée selon un protocole défini.

---

### 3.1.3 LA FONCTION DE PSYCHOLOGUE

Le psychologue contribue, en lien avec l'équipe et les parents, à la bonne adaptation des enfants et à leur épanouissement psychomoteur.

Il apporte aux équipes soutien et formation, et anime des temps d'analyses de pratiques conformément au décret en vigueur.

Il apporte aux parents écoute et orientation si besoin.

Il a une mission de prévention médico-sociale.

---

### 3.1.4 LE REFERENT SANTE ACCUEIL INCLUSIF

Les modalités de concours du « Référent Santé et Accueil inclusif » au sein des crèches s'inscrivent dans le respect des conditions précisées par l'Article R2324-39 du Code de la Santé Publique.

Pour l'exercice de ses missions, le RSAI de l'établissement, peut recevoir les familles avec leur(s) enfant(s) accueilli(s) à la crèche, à leur demande, à son initiative ou à la demande du directeur.

---

### 3.1.5 L'ACCOMPAGNANT EN SANTE DU JEUNE ENFANT

Les modalités de l'accompagnant en santé du jeune enfant au sein des crèches s'inscrivent dans le respect des conditions précisées par l'article R. 2324-40 du Code de la Santé Publique.

Il est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et de l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Il travaille autant que de besoin avec les professionnels des services de PMI et tous les acteurs locaux en matière de santé et handicap et il peut, avec l'accord des parents, prendre contact avec le médecin traitant de l'enfant

## 3.2 LES PROFESSIONNELS INTERVENANT AUPRES DES ENFANTS

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire constituée de professionnels titulaires des qualifications exigées par la réglementation en vigueur. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs et des actions contenues dans le projet d'établissement.

L'équipe se compose de :

---

### 3.2.1 EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS :

Placés auprès des enfants, ils garantissent le projet éducatif, transmettent ses valeurs, mènent des actions d'éducation, d'animation contribuant à l'éveil et au développement des enfants dans un projet d'équipe.

Ils font partie de l'équipe d'encadrement élargie et assurent, par délégation, la fonction de direction en cas d'absence du directeur.

---

### 3.2.2 AUXILIAIRES DE PUERICULTURE :

Impliqués dans l'orientation pédagogique, ils veillent au bien-être physique et psychique des enfants dont ils ont la responsabilité, en toute sécurité.

---

### 3.2.3 AGENTS AUPRES DES ENFANTS :

Également impliqués dans l'orientation pédagogique, ils assurent des soins d'hygiène de confort, mettent en place des activités ludiques auprès des enfants en étant soutenus dans leur fonction par l'auxiliaire de puériculture et par l'éducateur.

---

### 3.2.4 APPRENTIS CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Au sein du service petite enfance, sous la responsabilité du Directeur de la structure et accompagné du maître d'apprentissage, ils se forment à assurer l'accueil, l'hygiène et la sécurité des enfants dans le respect du projet éducatif de la structure.

## 3.3 L'EQUIPE TECHNIQUE

---

### 3.3.1 LES INTENDANTES, AGENTS DE SERVICE POLYVALENTS

L'agent de service polyvalent, ou intendant, a la responsabilité de l'entretien du linge, du matériel et des locaux de la crèche.

Il réceptionne, assure la mise en température et organise le service des repas (préparés au sein de la cuisine centrale des crèches par un cuisinier et un aide cuisinier).

Il respecte les normes d'hygiène en cuisine (HACCP) : procédures de manipulation et de distribution des aliments.

Il est responsable de l'entretien et de l'hygiène des locaux, du matériel et de l'entretien du linge.

Il peut assister les agents auprès des enfants de façon ponctuelle.

---

### 3.3.2 LE CUISINIER

Le cuisinier élabore et soumet au Directeur Infirmier(ère) Puériculteur(trice) de l'établissement les menus sur la base du plan alimentaire dans le respect du PNNS (Programme National Nutrition Santé), défini de façon à garantir la variété et en respectant les règles d'équilibre et de besoins alimentaires selon l'âge, les goûts et les capacités des enfants.

Pour ce faire, il est en lien avec la direction et l'équipe pédagogique.

Il assure la préparation des repas dans le respect des normes HACCP.

Il travaille sous la responsabilité du Directeur de l'Etablissement et en collaboration avec l'équipe entière.

Il peut encadrer, selon la taille de l'établissement, une ou plusieurs personnes en cuisine.

Il inscrit son activité dans le cadre du projet d'établissement qu'il contribue à faire évoluer et mobilise sa créativité afin de rendre attrayants les différents plats.

Il respecte les consignes en cas d'allergie alimentaire de certains enfants.

#### 3.4 AUTRES

Des intervenants extérieurs peuvent ponctuellement participer à certaines animations (éveil musical, bibliothèque, conteur, etc.).

# III. PROJET EDUCATIF GLOBAL

Le projet éducatif a pour objectif de définir une cohésion dans la prise en charge des enfants afin que les principes nécessaires à leur construction psychique et à leur développement soient respectés.

Cette continuité, cette sécurité et la cohérence au niveau des soins donnés aux enfants ne peut se développer que dans un environnement « suffisamment bon ».

L'environnement « suffisamment bon » se construit dans le respect de la famille, le respect de la personne de l'enfant, dans son rythme propre et l'écoute de ses besoins.

Construire cet environnement c'est :

## 1. ASSURER A L'ENFANT UNE SECURITE AFFECTIVE

Tout nourrisson, tout petit enfant a besoin de continuité affective, d'être entouré, enveloppé, y compris psychiquement : c'est la fonction des soins maternels décrits par D. WINNICOTT.

Des soins maternels satisfaisants, il découle l'édification chez l'enfant d'un sentiment de continuité d'être, base de la force du moi ; alors que chaque carence aboutit à une interruption de ce sentiment de continuité d'être.

En crèche, l'enfant est dépendant de plusieurs personnes pour assurer cette fonction vitale pour lui, et il appartient à l'adulte chargé « d'assurer la permanence des soins maternels, de porter plusieurs enfants dans sa tête, dans ses bras, dans son cœur, et de nouer avec chacun la relation individuelle permettant qu'il ne soit pas psychiquement seul. » (G. APPEL)

## 2. ETABLIR UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES PARENTS QUI FACILITE LA SEPARATION

Quand un enfant est accueilli à la crèche, les parents sont reçus pour un rdv d'admission et un contrat d'accueil tenant compte des besoins de chaque famille est alors établi. Il stipule les modalités et la prise en charge individuelle de l'enfant. La Première Période d'Accueil échelonnée sera définie lors de l'entretien avec le directeur. Il s'agit de créer une triade entre l'enfant, sa famille et les professionnels de la crèche.

### 2.1 LA PREMIERE PERIODE D'ACCUEIL

C'est le temps nécessaire à chacun, parents, enfants, professionnels, pour faire connaissance, se rencontrer, créer des liens et se séparer en douceur.

Durant cette période la durée du temps d'accueil est progressive et se déroulera à différents moments de la journée et sur plusieurs jours.

Elle permettra que se construise, pour l'enfant et le parent, un véritable « espace transitionnel » entre le monde de la maison et le monde de la crèche, et les prémices d'une relation de confiance.

Dès le premier jour, un professionnel est présenté aux parents et à l'enfant. Il sera l'adulte de référence et le premier repère dans le lien pour celui-ci. A ce titre, il est porteur de l'histoire de l'enfant que sa famille lui a confié dès les premiers échanges. Grâce à cette relation, il pourra par la suite porter psychiquement en lui l'enfant et ses parents, assurant ainsi la continuité de son histoire.

C'est lui qui rassemble les informations, les observations, et veille à la continuité des transmissions qui concernent cet enfant entre tous les professionnels.

Chaque professionnel est responsable d'un groupe d'enfants et travaille en relais avec l'ensemble des professionnels de l'équipe.

En effet, l'accueil de l'enfant à la crèche ne se réduit pas à ce professionnel de référence, il est le fruit d'un travail d'équipe, où les compétences de chacun sont mises au service de la qualité de l'accueil de chaque enfant.

Au cours de cette Première Période d'Accueil, des échanges de plus en plus individualisés s'instaurent petit à petit. Progressivement, les parents et le professionnel proposent chacun à leur tour un soin à l'enfant : repas, change. Il doit s'instaurer entre le professionnel, l'enfant et sa famille une relation de confiance.

La première rencontre se déroulera dans un lieu intime à l'écart des autres enfants afin de préserver la qualité de cette première rencontre.

Les rencontres suivantes se dérouleront dans le lieu de vie de l'enfant. L'enfant et son parent sont alors présentés aux autres enfants et au professionnel relais puis dans un second temps aux autres adultes intervenants dans la structure.

Une fois l'intégration de l'enfant dans son lieu de vie réalisée, les transmissions du matin et du soir seront des moments privilégiés d'échanges avec les parents lors de l'accueil au quotidien.

## 2.2 L'ACCUEIL QUOTIDIEN

La relation ainsi entretenue avec les parents, assure à l'enfant une enveloppe sécurisante qui permet d'envisager la séparation sans trop d'inquiétude. Tous les jours, l'enfant est attendu et accueilli par un adulte disponible, attentif à la transmission familiale (état de santé, fatigue, petites anecdotes familiales...).

L'accueil individualisé, l'attention portée à l'enfant, ainsi que si nécessaire son doudou ou autre objet transitionnel, repère affectif qui fait le lien entre la maison et la crèche, aident l'enfant à s'installer dans son environnement de vie pour la journée.

Une attention particulière sera accordée aux retrouvailles ponctuant la fin de la journée, et représentant un moment favorable de transmissions et d'échanges avec les parents.

### 3. GARANTIR A L'ENFANT DES SOINS ADAPTES A SES BESOINS

On entend par soins tous les moments où le professionnel entretient une relation maternante directe en interaction avec l'enfant, comme le portage, les changes, le repas, ou l'endormissement. Le plaisir que l'enfant prend dans ces soins et le bien-être qui en découle est primordial et favorise la constitution d'une sécurité de base, la prise de conscience de son corps et son désir d'autonomie.

Ces soins nécessitent des gestes doux, enveloppants et respectueux des capacités de l'enfant. Ils rythment quotidiennement la journée, ils sont individualisés et adaptés à chacun. Ils constituent pour l'enfant des repères fiables et stables, gages d'une bonne continuité interne.

L'enfant doit toujours être considéré comme « comprenant » et comme « sujet » à part entière, le professionnel a le « souci » de faire appel à sa participation à tout moment au cours des soins. Il lui parle, lui explique ses gestes, commente ses réactions et ce, quel que soit son âge.

Pourquoi parler au nourrisson ? En effet, le nourrisson ne comprend pas tous les mots mais il en saisit l'intention et peu à peu le sens. Il parle avec son corps, ses cris, ses vocalises. Parler rassure et reconforte l'enfant, le stimule, l'encourage à communiquer, éveille en lui le plaisir d'émettre des sons, puis le désir de parler.

Les soins sont donnés dans un ordre qui donne à chaque enfant un tour. Cela l'aide à anticiper et à attendre, sachant qu'il aura lui aussi son moment privilégié, il peut ainsi vaquer tranquillement à ses occupations.

#### 3.1 LE REPAS : MOMENT CONVIVIAL D'ECHANGES ET MOMENT DE PLAISIR

Les repas sont des moments qui rythment la vie de l'enfant à la crèche, ils sont repérés et attendus.

Pour les bébés les biberons sont donnés par le professionnel référent ou le professionnel relais à la demande de chacun, selon son propre rythme, dans les bras ; puis progressivement de façon plus autonome en tenant compte de son développement. L'enfant doit pouvoir anticiper sans être surpris : un tour de rôle lui sera proposé en fonction de ses besoins et son rythme de sommeil.

Avec l'introduction de l'alimentation diversifiée, la cuillère est proposée progressivement. L'observation des réactions de l'enfant à ces nouveaux goûts guide l'adulte pour moduler ses propositions.

Quand l'enfant manifeste le désir de se mettre à table et de faire seul, il peut alors toucher les aliments (expérimentation nécessaire à ce stade-là) pour enfin manger seul, et plus tard selon ses aptitudes et ses dispositions avec un ou plusieurs autres enfants.

Il s'agit de donner la priorité au repas comme temps d'échange. C'est le repas comme construction relationnelle qui est privilégié.

Nous pouvons observer qu'un enfant qui est en sécurité de lien, occupé dans une activité qu'il a investie, peut normalement attendre, et ce d'autant plus que le professionnel a apprécié les besoins et donné à chacun un tour de rôle correspondant.

Attabler trop tôt plusieurs enfants ensemble, et ce dès qu'ils possèdent une certaine autonomie, peut favoriser des phénomènes de groupe que le professionnel aura alors des difficultés à canaliser, à penser et à interpréter. Dans ces conditions, les repas deviennent parfois bruyants et source de déplaisir pour tous et quelquefois abrégés si on n'y prend pas garde.

Pouvoir réfléchir à tout ce qui se joue, se construit pour l'enfant autour de la nourriture, autour de ce mode oral qui constitue sa première approche du monde, est indispensable.

Le repas est également le moment privilégié de la verbalisation, pour passer « de la bouche pleine du sein à la bouche pleine de mots ». Cela s'effectue au départ à travers une relation la plus individualisée possible. Le lien à l'enfant doit être fortement investi.

Petit à petit, l'enfant intériorise ainsi de bonnes expériences, il peut alors partager, déjeuner et goûter avec un ou plusieurs autres enfants aussi autonomes que lui.

Dans ces conditions, le repas devient aussi un moment de socialisation, de plaisir partagé avec l'adulte, d'échanges avec tous, de découvertes... et d'apprentissage du goût.

Les repas sont confectionnés à la cuisine centrale des crèches par un cuisinier et livrés en liaison froide. Les menus sont équilibrés et réalisés sur la base des recommandations du Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) et de la construction d'un plan alimentaire élaboré par un Infirmier Puériculteur.

Les régimes pour raisons médicales sont bien sur respectés, dans le cadre de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

### 3.2 LE CHANGE DE LA COUCHE DE L'ENFANT : ELEMENT IMPORTANT DU CONFORT ET DU BIEN-ETRE

Le change est un temps de communication et d'échanges individualisés et privilégiés. C'est la seule situation où il ne partage pas le professionnel avec les autres enfants. C'est un moment de partage de l'intimité, de « fragilité » car l'enfant est nu. L'enfant sera prévenu avant le change ou autre intervention sur son corps. Le professionnel lui explique ses gestes, le fait participer et découvrir son corps en lui nommant les parties. Il est important de reconnaître au bébé la liberté de se mouvoir

dans la relation au soin. La salle de change est conçue de manière à protéger l'enfant du groupe et respecter son intimité.

Progressivement l'acquisition de la propreté se fait dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

L'acquisition du pot ou des toilettes se fait d'une manière progressive en concertation avec les parents.

### 3.3 LE SOMMEIL, LE REPOS : UN TEMPS INDISPENSABLE A L'EQUILIBRE DE L'ENFANT

Pour récupérer de la fatigue, de l'agitation, mais aussi pour grandir, les temps de sommeil doivent être favorisés pour permettre à l'enfant de se ressourcer. Dès les premiers signes observés (bâillements, pleurs, excitation...), l'adulte propose à l'enfant un moment de repos. Dans son lit, ou dans un lieu qui convient à l'enfant, repéré et toujours positionné à la même place, il retrouve son doudou, sa peluche... L'enfant s'endormira plus facilement s'il se sent en sécurité, entouré de ses propres objets. Le rôle de l'adulte sera de l'aider à trouver un rituel d'endormissement qui lui convienne.

A son réveil, l'enfant sera levé dès qu'il en manifestera le désir, l'important étant de toujours respecter le rythme de sommeil et d'éveil de chacun, notamment chez les enfants entre 12 et 24 mois qui ont encore besoin de repos le matin et/ ou en fin d'après-midi.

Des lits bas permettent aux enfants de se lever seuls (favorisant ainsi leur autonomie) mais aussi de pouvoir, une fois levés se livrer à leur guise à des activités ludiques.

## 4. FAVORISER L'EVEIL DE L'ENFANT, SON AUTONOMIE EN S'APPUYANT SUR SES RESSOURCES PERSONNELLES, SES COMPETENCES ET SES CAPACITES

*« L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue. » J. EPSTEIN*

Le jeu occupe une place primordiale dans le développement de l'enfant. Le jeu nourrit sans arrêt le développement de la même façon que le développement nourrit sans arrêt le jeu.

C'est une activité naturelle et spontanée, l'enfant bien portant, en sécurité de lien, se montre actif, autonome et sûr de lui. Il peut expérimenter ses capacités et ses limites à travers les jeux et les matériaux qui lui sont proposés, mais aussi le plaisir à jouer et se laisser aller à la créativité.

L'activité est toujours proposée mais jamais imposée ni dirigée, elle peut quelque fois être accompagnée. Elle est toujours soutenue et encouragée par l'adulte qui n'interfère pas de façon directe sauf si l'enfant est en difficulté (danger ou situation conflictuelle).

L'adulte s'appuie sur les ressources personnelles et les compétences de l'enfant, et permet à l'enfant d'être actif et acteur de son jeu. Par ses propositions et du matériel

adapté, l'adulte respecte l'enfant dans son développement (là où il en est), dans son rythme et dans ses capacités.

Le professionnel accompagne l'enfant dans ses acquisitions motrices mais ne devance pas certaines postures (par ex : position assise, marche, ...).

#### 4.1 LE TOUT PETIT ENFANT : LES PROPOSITIONS D'ÉVEIL

Souvent nous pouvons avoir l'impression que le nourrisson ne joue pas, semble s'ennuyer et alors très souvent lui sont proposés des jouets pour le stimuler, l'intéresser. Nous ressentons le besoin de l'occuper. Or, à moins qu'il ne sollicite l'adulte, le bébé peut s'occuper seul de multiples manières qui, toutes, favorisent sa créativité. Il peut se laisser aller à des rêveries ou jouer avec des parties de son corps (mains, pieds, ...).

Pour ce faire, il est nécessaire de respecter un périmètre physique autour de lui qui lui permette de se mouvoir et d'évoluer en toute liberté, de lui présenter des jouets suffisamment attirants et diversifiés dans leurs formes, leurs couleurs, et de les renouveler quand son attention se relâche.

---

#### UN EVEIL SENSORIEL ET UNE STIMULATION TACTILE

Nous proposons aux plus jeunes des jeux d'éveil développant la préhension, et l'intelligence sensori-motrice (hochets souples et rigides, articulés, de formes et de tailles variées...)

Ces objets sont de différentes densités (mou, durs), de différentes formes, de différentes matières et de sonorités variées. Les objets sont placés à bonne distance, ni trop loin, ni trop près, et ils seront sélectionnés suivant les capacités de l'enfant.

Pour les plus grands, avec le développement de la pince fine, de la station assise et de la motricité, d'autres objets sont mis à disposition (bassine, balle, seau, grelots et autres jouets divers à empiler, à encastrier, à rouler, à tirer). Ils peuvent ainsi faire passer l'objet d'une main à une autre, les secouer pour faire du bruit, s'exercer aux premiers lancers, aux transvasements, ébaucher les gestes d'empiler ou d'emboîter.

---

#### LA MOTRICITE LIBRE

Ce concept a été développé par la pédiatre Emmi PICKLER, responsable de la pouponnière LOCZY au début des années 1950. Il consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant sans les lui enseigner, en favorisant un environnement sécurisé. L'un des grands principes est ne pas installer l'enfant dans une position qu'il ne peut pas prendre par lui-même. Les crèches s'inspirent de sa pédagogie.

---

## L'ITINERANCE LUDIQUE OU LA LIBRE CIRCULATION

L'itinérance ludique est une pédagogie mise en place par Laurence Rameau, issue des enseignements de tous les grands pédagogues et des neurosciences. Le but de l'itinérance ludique est donc de trouver une pédagogie valable pour tous les enfants de la crèche. Elle s'articule autour de quatre grands principes :

- la libre circulation des enfants dans la crèche : En fonction de l'architecture et des contraintes de la crèche, les équipes vont faire en sorte que les enfants circulent autant que possible comme ils le veulent à l'intérieur de cette unité. On laisse les portes ouvertes, en continu ou à certains moments, et on leur permet d'aller voir ce qu'il se passe de l'autre côté. « Les enfants ont leur repères : l'endroit où ils mangent, où ils dorment. Cela suffit. Et quand ils se promènent, ils vont rencontrer des enfants qui n'ont pas le même âge qu'eux, qui ont un stade de développement différent », et c'est là tout l'intérêt.
- la création d'univers ludiques : L'idée n'est plus de parler d'ateliers ou même d'activités. Dans l'itinérance ludique on parle « d'univers ludiques » valables pour des enfants de tous les âges. Ils sont en effet à l'âge de la découverte des objets et n'ont pas de représentation du monde.
- le fait que l'enfant soit auteur de son jeu : Grâce aux différents objets ludiques fournis, l'enfant n'est pas seulement acteur de son jeu, il en est l'auteur. Il décide de ce qu'il va faire. Certains vont explorer la texture du carton, d'autres vont faire l'expérience du contenu et contenant en entrant dedans et en en sortant ; d'autres encore vont en faire une voiture ou une maison.
- l'accompagnement des enfants pour étayer leurs apprentissages : les professionnels accompagnent par leur regards, leurs paroles, leurs gestes, leur présence, chacun des enfants qui se sentira porté et pourra aller de l'avant dans ses découvertes.

« De cette manière, on répond aux attentes de toutes les tranches d'âge ».

### *CE QUI FAVORISE LE JEU :*

---

#### UN ESPACE CONTENANT ET SECURISANT

Les plus jeunes peuvent évoluer librement au sol sur des tapis sans être envahis par la proximité trop forte d'autres enfants grâce à la présence contenante du professionnel.

Nous évitons ainsi aux bébés des déplacements anxiogènes à cet âge. Cet espace est son premier terrain de jeu où il peut partir à la découverte de son corps en s'appuyant sur l'éveil progressif de ses sens.

## UNE DISPONIBILITE RELATIONNELLE

Un adulte repère est disponible psychiquement et physiquement pour l'enfant en étant le plus souvent au sol à ses côtés.

Les enfants jouent dans des espaces « éclairés » par le regard bienveillant de « l'adulte phare ».

Il favorise la proximité corporelle entre l'enfant et lui à travers des jeux de contacts ou d'une mélodie (lui parler, lui raconter des histoires, lui chanter des berceuses, des comptines...).

Au fur et à mesure que les enfants grandissent, d'autres jeux relationnels sont initiés : jeux de nourrice (5 mois), marionnettes à doigts, jeux de coucou...

### 4.2 L'ENFANT QUI GRANDIT : LES PROPOSITIONS D'ÉVEIL

Au fur et à mesure du développement de l'enfant, nous serons attentifs à lui proposer un environnement dans lequel celui-ci puisse expérimenter ses capacités motrices. Il découvre ainsi, en parallèle de ses acquisitions, le corps de l'autre. C'est l'âge où l'enfant mord, pousse ; expériences nécessaires de l'agressivité. Toutefois, il ne peut découvrir son autonomie et aller de l'avant que s'il se sent porté, regardé, sécurisé. Il a encore besoin d'un maternage suffisant, de savoir qu'il pourra retrouver les bras du professionnel comme au temps où il était bébé - autrement dit, que l'adulte puisse accepter ses régressions temporaires (marche à quatre pattes, reprise du biberon...). Selon ses compétences et en s'appuyant sur ses ressources personnelles, il pourra se diriger vers des activités pédagogiques et d'éveil, univers ludiques, qui seront proposées à l'enfant, parallèlement aux jeux libres mis à sa disposition dans la salle. Ces univers ont pour objectif :

- D'élargir son champ d'expériences
- D'offrir un éventail de relations sociales
- De rompre la monotonie quotidienne en sortant pour un temps de la vie de groupe

Ces activités permettent à l'enfant de passer d'un rôle passif où il subit la vie de groupe à un rôle actif au sein d'un petit groupe.

Les enfants peuvent vivre des expériences d'autonomie et des expériences de pré-apprentissages ludiques grâce à un matériel choisi et adapté, qui contribue à développer leurs capacités cognitives.

En s'exerçant aux côtés des autres enfants, il s'initie aux expériences de partage et de socialisation. Il pourra compter sur l'approbation des professionnels pour conquérir estime de soi et autonomie.

Le matériel à disposition de l'enfant est installé de manière adéquate avec du petit mobilier qui permet de constituer différents univers : théâtre, gymnase, laboratoire etc mais aussi à chaque instant un espace confortable avec des coussins, pour ceux

qui ont besoin d'être en retrait ou au calme. Les temps de jeux permettent à l'enfant d'exprimer sa créativité, au sein d'un espace rassurant et de stimuler son imaginaire.

Nous préconisons également de structurer la journée par des rituels : fondamentalement rassurants, les rituels permettent à l'enfant de saisir l'espace-temps et d'anticiper les différents moments de la journée.

Par exemple :

- temps d'échange le matin, temps du bonjour
- temps des comptines et chansons, lavage des mains avant le repas
- temps calme d'histoires et de chanson avant le goûter.

---

#### DES UNIVERS VARIÉS FAVORISANT L'ÉVEIL DE L'ENFANT

En complément du jeu libre, l'équipe propose des univers accompagnés créant de nouvelles occasions d'expérimentations. Ces activités sont variées et font appel à des zones de sensibilité différentes chez l'enfant. Elles sont proposées mais jamais imposées à l'enfant.

L'accueil des enfants en collectivité donne de multiples occasions de découvertes à travers le partage du quotidien. En effet, pour de jeunes enfants des actes quotidiens comme se laver les mains, mais aussi retirer ses chaussettes, s'essuyer la bouche, se servir de l'eau, etc.... sont des occasions de plaisir et d'expérience à part entière.

Nous valorisons ces temps dans le développement de l'enfant, pour affirmer son estime de soi et son autonomie. L'espace est organisé de manière cohérente, permettant aux enfants d'alterner leur choix et de rythmer la journée.

#### 4.3 L'ESPACE EXTERIEUR

Nous accordons une grande importance à l'investissement de l'espace extérieur par les enfants. Partout où cela est possible, un espace extérieur est dédié aux enfants à la fois sous forme d'espace de jeux et de jardin. Un temps quotidien doit, à chaque fois que cela est possible, être réservé pour les sorties à l'extérieur.

Le contact direct avec la nature (vent, pluie, neige, herbe, flaque d'eau, terre, feuille, fleurs etc) est indispensable à l'être humain. L'utilisation de matériaux naturels variés favorise les 5 sens et développe la créativité propre à chaque enfant. Selon Emilia REGGIO, « la nature devient support aux « cent langages » de l'enfant » Il s'agit de favoriser ainsi une pédagogie de la nature (découverte de la faune et la flore ...) et par la nature (par exemple découverte des couleurs au contact de la nature ). Le lieu de vie des enfants et les propositions qui lui sont faites doivent permettre de « sentir » au quotidien ce qui se passe dans l'environnement naturel immédiat : changements météorologiques, de lumières, rythmes de la journée et des saisons, pousse des végétaux etc.

Les espaces extérieurs sont aménagés pour répondre aux besoins de nature des enfants (espace de pleine terre, en herbe naturelle), aux besoins de motricité (structure motrice, vélos, trottinettes, bascules, ballons, poussettes, voitures,) sans oublier les activités sur table ou au sol : tout ce qui se fait à l'intérieur peut se faire à l'extérieur.

---

## LE JARDIN PEDAGOGIQUE

Jean-Ovide DECROLY, médecin pédagogue, a mis en évidence que « *la première éducation se réalise le plus complètement dans la nature, qui éveille la curiosité de l'enfant par sa variété prodigieuse, ses rythmes saisonniers, et sa poésie* »

Des temps d'activités destinés à sensibiliser les enfants à la nature peuvent s'articuler, en fonction du projet de la crèche, autour d'un potager pédagogique suscitant les sens.

Ces activités permettent de planter des végétaux comme par exemple des fleurs pour le printemps, des herbes aromatiques (ciboulette, persil, etc..) voire des légumes (tomates, radis) que les enfants connaissent au préalable à travers les repas pris à la crèche.

Le jardin est un terrain de jeux à part entière. Il favorise :

### - les repères spatio-temporels

Le jardin changeant au rythme des saisons, les enfants peuvent se repérer tout au long de l'année avec des éléments concrets (la plante ou les arbres poussent, changent de couleurs, de forme puis fanent pour se renouveler au printemps).

### - les apprentissages

Le jardinage au quotidien permet aux enfants d'apprendre l'attente, le temps différé au rythme de la nature. La plante demande patience et soins pour s'épanouir.

### - Les temps d'expression

Axer le projet sur les espaces extérieurs et le jardin donne l'occasion à l'enfant de se sentir plus libre dehors. L'enfant peut se dépenser à sa guise (bouger, crier, grimper...) mais aussi se relaxer (une bonne respiration à l'air libre, s'allonger dans l'herbe, regarder les insectes, les papillons)

---

## LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Les professionnels et enfants sont sensibilisés aux enjeux environnementaux et incités à adopter les "bons gestes" : couper l'eau, éteindre la lumière, trier les déchets.

La réduction des déchets, le recyclage, la réutilisation sont inclus autant que possible dans les propositions pédagogiques.

#### 4.4 L'EVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL

Cet axe de développement et d'accompagnement des jeunes enfants au sein des structures d'accueil est éloigné d'un mode scolaire d'apprentissage : il s'agit de se saisir de tout moment de vie quotidienne pour faire entrer la culture, l'art et la nature, pour favoriser la curiosité, la construction et l'épanouissement du jeune enfant.

L'éveil artistique et culturel participe au développement de l'enfant grâce à sa capacité d'écoute, d'imagination et de créativité.

Mais pas que ! L'enfant découvre ses émotions, le monde qui l'entoure, et il se découvre lui-même !

Une activité culturelle ou artistique, c'est avant tout un moment de partage, où on entre en contact avec l'autre, on ressent une émotion, on exprime son goût et/ou son opinion.

Chanter, lire des livres, des poèmes, danser, peindre, dessiner, photographier, filmer, visiter, rencontrer, mimer, spectacle vivant, art du cirque, créer un potager, ferme pédagogique .... tout autant que manger, dormir, bouger, toucher, caresser, babiller ....

- pour rire, jouer, réfléchir, pleurer, parler, lier, délier, cultiver notre être vivant
- pour découvrir, imaginer, penser, vivre
- pour habiter et représenter le monde
- pour lire le monde, et donner sens avec tous ses sens
- pour cultiver le lien à soi et aux autres

#### 4.5 L'IMPORTANCE DONNEE A L'EGALITE ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

Des petites filles qui s'amuse sur des mini motos ou qui jouent au garage, pendant que les garçons jouent à la poupée ou à la dînette ?

Les stéréotypes de genre sont bien ancrés dans les comportements et dans la société. Et ce, dès l'âge de la crèche.

Et pourtant les neurosciences le confirment, il y a peu de déterminisme biologique dans cette affaire de genre : peu d'inné et beaucoup d'acquis. Comment lutter, le plus tôt possible, contre les stéréotypes ?

Les professionnels de la petite enfance que nous sommes sont convaincus du rôle que nous avons à jouer pour faire changer les mentalités et conscientiser la notion d'égalité homme-femme dès la petite enfance.

Pour éviter que les comportements sexistes ne perdurent à l'âge adulte, nous multiplions les initiatives internes visant à sensibiliser et former les professionnels pour les amener à avoir les mêmes attitudes envers les garçons et les filles.

L'objectif : mieux observer et repérer ces inégalités entre filles et garçons dans les crèches, proposer des temps de réflexion sur le sujet, favoriser le respect de l'autre et le vivre-ensemble, et élargir le champ des possibles des enfants en devenir.

Jeux, émotions, que faut-il changer ? La posture des professionnels face aux enfants, aux jeux qu'ils proposent et à la manière dont ils vont leur dire de se comporter est un axe de travail au quotidien et qui doit se pérenniser dans le temps pour espérer une évolution favorable des mentalités face à cette question sociétale de l'égalité entre les genres.

## 5. SOUTENIR L'ENFANT DANS LA RECONNAISSANCE DE SES EMOTIONS, DE SES INTERETS ET DE SES DESIRS

Par le travail d'observation, le professionnel en charge de l'enfant tente de comprendre les manifestations de celui-ci à travers son langage corporel, son tonus, ses mimiques, ses cris ou pleurs. Il adapte ou réadapte ses réponses en conséquence, tout en respectant l'enfant dans son corps.

Il lui permet de progresser à son rythme, sans devancer les apprentissages. Il lui donne le temps et lui fait des propositions qui correspondent à ses capacités.

Il commente les plaisirs de l'enfant ou ses déplaisirs, ainsi que ses intérêts. Il met en mots et partage ce que l'enfant exprime.

Il repère l'expression de ses malaises, ses troubles somatiques (sommeil, alimentation ou autre) et du comportement (enfant agressif, hyperactif, en retrait, réservé.).

Comme le dit la psychologue Anne BACUS « *les sentiments des enfants ont le droit d'être exprimés et doivent être respectés* », y compris la colère.

Plutôt que de réprimer les expressions émotionnelles des enfants, qui à cet âge représentent 90% de ses moyens d'expressions, le professionnel encouragera l'enfant à poser des mots ou les posera pour lui s'il n'est pas en capacité de le faire. Au besoin, quand l'émotion exprimée est incompatible avec la vie en collectivité, ou le respect de l'autre, il distinguera entre le droit à l'émotion et le respect des règles : « *je comprends que tu sois en colère mais cela ne te donne pas le droit de taper, frapper ou mordre. Cela est interdit* »

**Être en empathie avec un enfant, c'est pour l'adulte apprendre à trouver une juste distance et une juste proximité.**

## 6. INTRODUIRE LA VIE EN GROUPE ET LA SOCIALISATION

Au cours des étapes de son développement, il est nécessaire que l'adulte réponde de façon adéquate aux besoins physiques et psychiques de l'enfant qui, ainsi satisfaits, le sécurisent, lui donnent des repères fiables, lui permettent de grandir et de s'ouvrir au monde. Ceci est d'autant plus indispensable qu'en collectivité l'enfant est très tôt confronté à une vie en groupe.

Chaque adulte donne à l'enfant une place spécifique dans le groupe à la fois matérielle (à table, son lit, son casier, ses affaires) mais aussi symbolique (tour de rôle, adulte repère).

Au fur et à mesure qu'il grandit il acquiert une « base psychique », l'enfant développe sa personnalité, son « je », en passant par des phases d'opposition à l'adulte, de transgression qui lui sont nécessaires pour progresser.

L'adulte pose alors des limites, claires et précises, ainsi que des règles. Petit à petit, l'enfant, dont l'autonomie est encouragée au sein de ces règles précises, se confronte peu à peu à la réalité et à la loi. Il acquiert ainsi progressivement les notions de respect de l'autre.

A travers les interactions de groupe, et des jeux à règle simple, des ébauches de socialisation vont se constituer progressivement dans un va et vient entre l'enfant considéré comme un sujet individuel, et l'enfant dans le groupe.

## 7. ASSOCIER LES PARENTS A LA VIE EN CRECHE

### **Un projet qui favorise la continuité entre la vie familiale et l'accueil collectif**

Accueillir un enfant, c'est accueillir ses parents porteurs d'un projet pour lui, porteurs de valeurs, d'une histoire qu'il nous faut pouvoir comprendre. C'est les reconnaître en tant qu'acteurs dans l'éducation de leurs enfants et s'appuyer sur leurs compétences. Il s'agit pour l'équipe de construire une relation de confiance mutuelle dans l'intérêt de l'enfant. Cette co-éducation se tisse au fil des jours dans une continuité d'attention, de soins entre la maison et la crèche. Elle se situe dans la complémentarité, le respect mutuel et la reconnaissance de l'autre dans sa culture et sa manière de vivre.

Pour favoriser la continuité entre la vie familiale et l'accueil collectif, différents moyens peuvent être mis en œuvre par les équipes.

#### **Créer une relation de confiance par :**

- La possibilité offerte aux parents de rester avec les enfants dans l'unité de vie
- Des transmissions quotidiennes valorisées

#### **Favoriser l'ouverture de la crèche aux parents et leur participation autour :**

- D'évènements et d'animations ponctuelles
- Des animations d'ateliers ou participation à des « spectacles » par les parents
- Du jardin pédagogique : les parents peuvent s'impliquer en participant aux activités de jardinage ou aux ateliers culinaires avec les enfants

#### **Développer la communication pour renforcer le lien entre la crèche et la maison avec comme supports :**

- Un album photo confectionné par les parents
- Des panneaux photos pour partager des temps forts avec les parents
- Des informations détaillées pour les parents dans le hall d'accueil

### Accompagner la parentalité grâce à :

- L'organisation de réunions thématiques
- La mise en place d'une organisation permettant de poursuivre l'allaitement maternel
- La présence du psychologue de la crèche : il se tient à disposition des parents pour les accompagner dans leur fonction parentale et les aiguiller si nécessaire vers un réseau partenaire
- L'information de l'existence du Lieu d'Accueil Enfant Parent
- La participation à la Fête de la Petite Enfance, début octobre, afin de favoriser le lien entre les familles

## 8. ACCOMPAGNER LES EQUIPES

La recherche de la qualité de l'accueil réservé à l'enfant et à sa famille est une préoccupation majeure et de chaque instant.

Pour accompagner les équipes dans cette recherche constante de qualité, un travail de réflexion est mis en place dans toutes les crèches de la Ville à travers des réunions institutionnelles et un accompagnement qui se déclinent sous plusieurs formes tout au long de l'année :

**Des réunions dites « de sections »** : Réunissant le personnel de chaque groupe, elles sont organisées de façon récurrentes pour faire le point sur le quotidien et les points de dysfonctionnements et d'amélioration. Ces réunions sont animées par les directeurs et/ou les éducateurs de jeunes enfants.

**Des réunions de formation** traitant de thèmes divers en fonction des projets de la crèche et/ou des besoins identifiés.

### Des réunions d'organisation et de coordination du travail

Ces réunions ont pour objectifs :

- De comprendre ou d'apprendre les points forts mais aussi les éventuelles difficultés rencontrées par l'enfant
- D'évaluer et d'ajuster les propositions qui lui sont faites afin de répondre au mieux à ses besoins
- D'améliorer l'organisation de certains moments de la journée (l'accueil, les repas, etc...)
- D'observer les interactions entre enfants, l'analyse des niveaux de jeu ou tester une nouvelle activité, un nouveau jeu...
- D'organiser, repenser, réajuster l'aménagement de l'espace

### Des journées pédagogiques

Au nombre de trois par an, elles sont programmées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre calendaire, au cours du 2<sup>e</sup> trimestre calendaire et à la réouverture des crèches après la fermeture estivale.

Elles sont indispensables car elles réunissent l'ensemble des équipes.

Elles s'organisent autour de thèmes précis et permettent de réfléchir à l'amélioration et à la cohérence des pratiques.

**Elles sont aussi l'occasion de lancer de nouveaux projets et de favoriser la cohésion et la cohérence des équipes petite enfance.**

### Le travail d'observation

L'observation est un outil fondamental pour les professionnels de la petite enfance.

Elle permet de se mettre à distance et d'étudier avec soin les besoins spécifiques de chaque enfant du groupe.

### L'accompagnement par le psychologue, le RSAI et l'accompagnant en santé

Le RSAI des crèches, le psychologue et l'accompagnant en santé mènent des actions d'accompagnement, d'éducation et de formation auprès des équipes.

Ils sont là également pour soutenir les équipes et réfléchir ensemble sur la réponse à apporter aux enfants pour garantir une qualité d'accueil au quotidien.

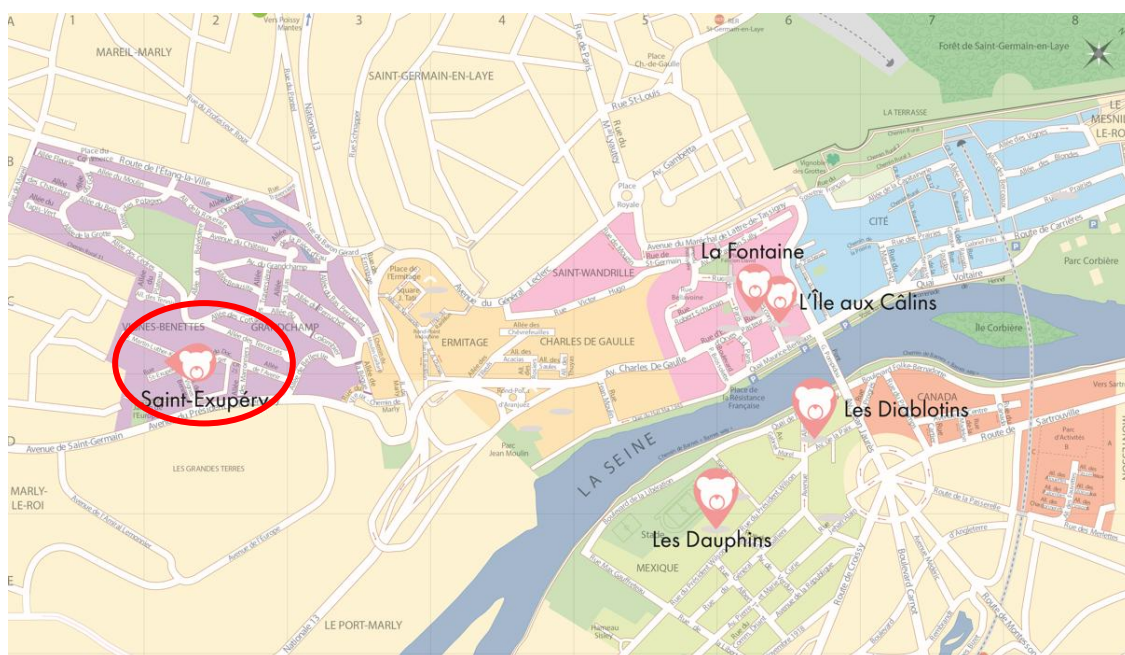
En plus des temps de réunions récurrents, chaque professionnel bénéficie a minima de 6h d'analyses de pratiques par an, animées en petit groupe, par le psychologue en dehors de heures d'ouverture de la crèche.

# IV. PROJET PEDAGOGIQUE DU MULTI ACCUEIL SAINT EXUPERY

## 1. PRESENTATION DE LA CRECHE

### 1.1 LOCALISATION

Le Multi-accueil « Saint Exupéry » est situé au 1 avenue des Vignes Benettes au Pecq. Il s'étend sur 2 appartements qui se situent face à face, au rez-de-chaussée du bâtiment N d'un immeuble d'habitation.



### 1.2 OUVERTURE DE LA CRECHE

Le Multi-accueil Saint-Exupéry a ouvert ses portes dans les années 90.

Les locaux se situent dans un immeuble d'habitation au cœur du quartier des Vignes Benettes, excentré du reste de la ville.

Dans un premier temps, il s'agit d'un appartement dit mini-crèche ouvert le 10 septembre 1990 et accueillant 11 enfants en contrat crèche de 7h à 19h : « Le petit prince ».

Dans un second temps, le 5 février 1996, la ville ouvre un second lieu d'accueil dans l'appartement situé en face du premier, sous forme d'une halte-garderie de 10 places ouverte de 8h à 18h : « La rose des sables ».

En 2008, les deux structures fusionnent et deviennent le Multi-accueil « Saint Exupéry » avec une capacité d'accueil de 23 enfants sur les 2 appartements : 18 place d'accueil régulier et 5 places d'accueil occasionnel.

En 2023, l'amplitude d'ouverture est réévaluée au regard du besoin des familles. La crèche est alors ouverte de 8h à 18h30.

En septembre 2024, afin de répondre au nouveau référentiel bâtimentaire imposant une salle de motricité et dans un souci d'organisation et d'exigence de qualité d'accueil, la Ville décide de réduire le nombre d'enfants à 15, et d'orienter le lieu de vie sur un seul appartement. Cette organisation permet de transformer totalement le second appartement pour y installer une salle de motricité et une salle sensorielle en investissant dans l'achat de matériel adapté et innovant. On transforme également l'ancienne salle de change en salle de pause confortable et aménagée afin d'améliorer les conditions de vie au travail de l'équipe.

En septembre 2025, toujours dans le même axe d'amélioration et en concertation avec l'équipe, la décision est prise d'expérimenter la semaine de quatre jours. En effet, après analyse des besoins réels des familles accueillies et au vu du profil des familles demandeuses de place dans cette crèche, la crèche ferme les mercredis et ouvre ses portes les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur une amplitude horaire de 8h à 18h30. Les professionnelles sont présentes de 8h à 18h30 et proposent donc un accueil favorisant la continuité de soins et un environnement propice à garantir la sécurité affective de chaque enfant.

### 1.3 LES ETABLISSEMENTS ET RESSOURCES A PROXIMITE

---

La structure se trouve à quelques mètres de l'école maternelle Normandie Niémen, de la piscine municipale ainsi que de la bibliothèque municipale Les 2 Rives avec laquelle un partenariat est mis en place.

### 1.4 PRESENTATION DES LOCAUX

---

#### 1.4.1 LES LOCAUX TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Les locaux techniques sont répartis dans les 2 appartements.

Dans l'appartement principal, se trouve l'office où sont remis en chauffe les plats livrés chaque jour par la cuisine centrale des crèches et l'une des deux réserves de produits d'entretien.

C'est dans ce même appartement que se trouve le bureau de la directrice.

Dans le second appartement, se trouvent la buanderie, la seconde réserve de produits d'entretien ainsi que les vestiaires des professionnelles. On y trouve également la salle de pause des professionnelles.

---

## 1.4.2 LES ESPACES EXTERIEURS

Etant installée dans des appartements loués, le Multi-accueil Saint Exupéry ne possède pas d'espace extérieur privatif.

Mais qu'à cela ne tienne, c'est sans compter sur l'ingéniosité et l'implication de l'équipe qui profite d'un petit parc public situé juste en face de la structure. En respectant le taux d'encadrement spécifique aux sorties extérieures, l'équipe propose aux enfants, dès que cela est possible, des ateliers et des jeux d'extérieur dans ce parc clôturé.

---

## 1.4.3 LES UNITES DE VIE OU SECTIONS

Dans la crèche, il existe plusieurs pièces nous permettant d'exploiter au maximum le potentiel des locaux.

Dans l'appartement principal, se trouve la grande salle de vie, où évolue le groupe d'enfants. Elle est composée de plusieurs pôles de jeux, tels que les jeux symboliques (cuisine, buanderie, lit et chaise de poupées, table à manger...), le garage, les tapis où nous installons différents types de jeux de manipulations, de construction. Dans ce même appartement, se trouve également la salle à manger, dans laquelle les enfants autonomes au repas prennent leur déjeuner, accompagnés par une professionnelle. Cette salle à manger est également utilisée comme salle d'activités par petits groupes d'enfants (environ 6). L'équipe y propose alors des ateliers tels que les puzzles, les jeux de règles, les jeux de manipulation fine... Dans cet appartement, le sas d'entrée est quant à lui principalement utilisé pour les jeux de transvasement (ex : semoule) ainsi que pour la découverte des premiers repas à table.

Dans le second appartement, on retrouve 2 espaces ouverts aux enfants. La salle sensorielle offre aux enfants différentes stimulations multisensorielles accompagnées et contrôlées, visant à éveiller, canaliser ou entretenir la sensorialité, dans une ambiance sécurisante. Cet espace est proposé à un groupe de 4 enfants maximum afin de ne pas dénaturer les bénéfices d'une telle pratique.

Le second espace est un espace moteur. Il vient répondre de façon adaptée et sécurisée aux besoins d'exploration que chaque enfant a à combler. Il est aménagé d'une structure motrice adaptée à la taille de la pièce, d'une piscine à balle, d'un toboggan adapté à l'âge des enfants accueillis, de modules de motricité et de bascules. Cet univers permet à chaque enfant accueilli d'évaluer ses capacités à appréhender son environnement physique et de pouvoir ainsi progresser à son rythme et en toute sécurité.

## 1.5 L'EQUIPE

---

### 1.5.1 PRESENTATION DE L'EQUIPE

L'équipe est composée de 5 professionnelles : la directrice éducatrice de jeunes enfants de formation, 2 auxiliaires de puériculture, une intendante et une apprentie auxiliaire de puériculture.

### 1.5.2 ACCUEIL DES NOUVELLES PROFESSIONNELLES ET DES STAGIAIRES

Un accueil de qualité est indispensable pour créer un climat agréable et sécurisant. Un entretien est fixé en amont de l'arrivée afin d'en finaliser les modalités. Chaque nouveau professionnel ou stagiaire est accueilli par la directrice qui lui remet un livret d'accueil donnant accès à toutes les informations pratiques pour faciliter son arrivée. La directrice mettra tout en œuvre pour que le nouvel arrivant se sente en confiance.

C'est grâce à un accueil réussi que les liens qui permettent la fidélisation se créent.

### 1.5.3 L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Depuis 2025, l'organisation du temps de travail a évolué dans un souci de répondre aux besoins des familles accueillies.

En effet, après plusieurs mois d'étude des besoins et des accueils des années antérieures, il a été décidé d'expérimenter la semaine de quatre jours et de supprimer l'accueil le mercredi. Les professionnelles travaillent donc de 8h à 18h30 avec une pause méridienne de 1h09, pour une durée hebdomadaire de 37h30. L'apprentie répond à une réglementation précise et travaille 35h hebdomadaire : elle est présente de 8h à 17h45.

Afin d'assurer ses missions administratives, la directrice travaille sur une journée réduite le mercredi.

Cette organisation permet également de pallier sans trop de difficulté aux absences ponctuelles des professionnelles puisque le taux d'encadrement est ainsi respecté sur l'ensemble de l'amplitude horaire.

## 1.6 LE TRAVAIL INSTITUTIONNEL

---

### 1.6.1 LES REUNIONS ET LES ANALYSES DE PRATIQUES

Du fait que l'équipe ne soit composée que de 5 personnes, il est assez simple de faire circuler les informations.

Les temps de réunions sont donc au nombre d'une par mois, organisée en journée, pour ajuster les pratiques et échanger sur des sujets d'actualité au sein de la structure.

Les professionnelles bénéficient de 4 réunions d'1h30 dans l'année pour aborder les analyses de pratiques professionnelles. La directrice bénéficie également de 4 réunions de 2h de temps d'analyses des pratiques professionnelles, séparément de l'équipe mais avec ses pairs directrices.

Un temps de réunion de direction de 3h30 est organisé une semaine sur 2 avec les directrices de toutes les crèches municipales, la responsable du RPE, le responsable du LAEP et la responsable du service Petite Enfance afin d'aborder des sujets pédagogiques et organisationnels. Les éducatrices de jeunes enfants des crèches sont également conviées à ces réunions pour la partie pédagogique. D'abord une fois par mois en 2024/2025 puis finalement à chaque réunion dès 2026.

---

### 1.6.2 LES JOURNEES PEDAGOGIQUES

Depuis 2024, la ville a mis en place 3 journées pédagogiques dont une journée de cohésion.

La première journée pédagogique a lieu à la réouverture des structures de la ville au mois d'août. Elle permet aux équipes d'avoir un temps d'échanges et de retrouvailles afin d'ajuster au mieux cette nouvelle année à venir sur les plan pédagogique et organisationnel.

La seconde journée a lieu en février. Elle regroupe l'ensemble du personnel de toutes les structures de la ville et met en avant une thématique phare. Cette journée permet une réflexion commune et approfondie afin d'œuvrer vers une théorie et des pratiques communes.

Enfin, la journée de cohésion, basée sur une démarche de volontariat, vient renforcer et fédérer les différentes équipes de la ville. Elle permet aux différents agents d'apprendre à se connaître et à échanger. Cette journée vient consolider un sentiment d'appartenance à la collectivité.

## 2. LE PROJET PEDAGOGIQUE DE LA CRECHE

### 2.1 L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

---

La spécificité des multi-accueils est contenue dans le nom. Il s'agit d'accueillir le jeune enfant et sa famille au regard de leur besoin. La notion d'accueil de la famille est primordiale puisque celle-ci fait partie intégrante de l'être de l'enfant.

Accueillir la petite enfance, c'est mettre tout en œuvre pour proposer une rencontre entre un lieu d'accueil, un enfant et sa famille.

Cette rencontre va permettre de coordonner les attentes d'une famille, les besoins d'un enfant et les propositions évolutives d'une équipe.

Cette rencontre doit se faire dans une démarche de partenariat et de volonté commune d'aller dans le même sens, dans l'intérêt de l'enfant.

Cette rencontre peut être source d'a priori, de jugements et de quiproquos et il est donc primordial de mettre en avant l'échange et la communication afin d'établir au départ une relation de confiance et respect. L'institution est garante de la qualité de cette relation et se doit d'être vigilante aux éventuelles dérives.

Le tout premier accueil a lieu lors de la rencontre avec la famille pour l'entretien d'admission. Hormis le côté administratif, cette rencontre va venir poser les premières fondations de cette relation. Elle se doit rassurante, éclairante et informative. Elle va venir confirmer ou non le souhait de la famille et elle est le lieu où la famille va venir déposer son histoire.

Ce premier accueil va être le tremplin d'arrivée à la crèche.

---

### 2.1.1 LE PREMIER ACCUEIL : L'ADAPTATION

Le temps de familiarisation est un temps indispensable dans le processus d'accueil.

Pendant de nombreuses années, cette période était une période identique à chaque famille et surtout à chaque enfant. A « Saint-Exupéry » dans un souci d'être au plus juste avec le besoin des familles et la capacité individuelle de chaque enfant, le choix a été fait de mettre en place une base d'une semaine pour cette période et de venir l'adapter en fonction de chaque enfant et de chaque famille. En effet cette adaptation est évolutive avec un format établi au préalable avec la famille et tout à fait modifiable.

Si la famille a besoin d'être présente tout au long de l'adaptation, elle peut le faire. Si au contraire elle verbalise des contraintes professionnelles ou autres, on travaille avec elle sur le format le plus adapté. Il est évident que si la famille ne se sent pas écoutée dans ses besoins, l'enfant ne sera pas totalement sécurisé lors de cette période.

Lors de l'entretien d'admission, la famille indique la date à laquelle elle souhaiterait débiter l'adaptation. Après avoir rencontré toutes les familles, la directrice établit le planning des adaptations en fonction des besoins et des contraintes. Elle essaie de respecter au plus juste les demandes des familles.

La famille reçoit le planning d'adaptation (cf. annexe 1) courant juillet afin de pouvoir anticiper ainsi que le nom de la référente qui accompagnera l'enfant dans cette période de familiarisation.

Le premier jour de l'adaptation, la famille est accueillie par la référente et est présentée au reste de l'équipe. Cette première rencontre dure environ 1h et va permettre à la

professionnelle de recueillir un certain nombre d'informations sur les habitudes de vie de l'enfant (cf. annexe 2) et de faire visiter la crèche à la famille.

Le deuxième jour, la famille vient pour 1h30. Elle fait le choix d'une première séparation ou non en fonction de l'enfant et du parent.

Le troisième jour, l'enfant est accueilli pour 2h et prend un repas à la crèche. Là encore la séparation se fait en fonction de l'enfant et de sa famille.

Le quatrième jour, l'enfant est accueilli pour 5h. Un temps de repas et de sieste sont proposés.

Le cinquième jour, une petite journée de 6h est proposée.

En fonction de la façon dont se déroule chaque journée, on répète le temps qui semble difficile afin d'avancer sur une base sereine.

---

### 2.1.2 L'ACCUEIL INDIVIDUALISE DES ENFANTS

Dans l'accueil du jeune enfant en structure petite enfance, il est primordial de prendre en considération l'enfant dans son intégralité et surtout dans son individualité.

Chaque enfant est unique, qu'il s'agisse de son développement psychomoteur, de ses besoins et de sa personnalité. Lorsque des parents confient leur enfant à la crèche, ils veulent être sûrs qu'il va bénéficier d'un suivi personnalisé, et ce peu importe le nombre d'enfants accueillis.

Il est donc important de répondre de la façon la plus adaptée à cette attente.

Ecoute attentive, bienveillance et observation sont au cœur des relations entre les professionnelles et les enfants pour les accompagner au quotidien sur le plan affectif, relationnel, cognitif et émotionnel. Le temps de transmissions permet aux parents de connaître le déroulé de la journée de leur enfant et d'en apprendre plus sur son évolution.

Ce dialogue constant entre l'équipe et les parents participe à la bonne prise en charge de l'enfant et de ses besoins quotidiens

---

### 2.1.3 L'ACCUEIL OCCASIONNEL ET L'ACCUEIL D'URGENCE

**L'accueil occasionnel** est un accueil proposé aux familles aux cotés de l'accueil régulier. Il est anticipé, les enfants sont connus de la crèche – une adaptation a été réalisée – et peuvent être accueillis sur de courtes durées, en fonction des besoins ponctuels connus à l'avance et des disponibilités de chaque structure. Les réservations s'effectuent directement auprès de la direction de la structure concernée.

L'enfant doit se sentir accueilli à part entière. Nous veillerons à ce que son lit soit prêt, qu'il ait aussi son casier nominatif. Même s'il ne vient qu'une journée, il a le droit à un accueil de qualité individualisé.

**Les accueils d'urgence** ne peuvent, par définition, pas être anticipés. Ils concernent un besoin d'accueil qui ne peut être différé dû à une situation particulière. C'est un dépannage limité dans le temps. Mais de la même façon, les professionnelles sont

informées dès que possible et se préparent à accueillir cet enfant pour lui assurer le maximum de repères et de sécurité affective malgré un laps de temps contraint.

---

#### 2.1.4 L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS OU DE MALADIES CHRONIQUES

L'intégration et la valorisation des potentiels différents est au cœur de nos métiers et est particulièrement une priorité pour la ville du Pecq.

A la crèche Saint-Exupéry, l'équipe met tout en œuvre pour adapter le quotidien à chaque enfant quelle que soit sa spécificité.

Dans un premier temps, dans le discours d'accueil, tout est mis en œuvre pour rassurer les familles et pour élaborer la meilleure façon d'accueillir l'enfant. Ce point se fait par le biais de la mise en place d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé). Le PAI est un document établi par le médecin qui suit l'enfant. Il est transmis à la crèche et contient les informations suivantes :

- Les aménagements particuliers à mettre en place
- Le protocole d'intervention en cas d'urgence (annexé au PAI)
- Le traitement médical (les ordonnances sont remises avec le PAI)

Ce document est ensuite validé par le RSAI et signé par ce dernier, la directrice de la crèche et la famille.

Ensuite l'équipe sera sensibilisée au handicap ou à la maladie chronique et formée en conséquence.

Dans un second temps l'agencement des locaux va venir aussi s'adapter aux spécificités de certains enfants afin de leur offrir un cadre sécurisant physiquement et qui va venir mettre en valeur leurs capacités.

Dans un souci de bienveillance et d'adaptabilité, l'équipe fait en sorte de ne jamais mettre l'enfant en difficulté.

---

## 2.2 LES ASPECTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES SELON L'AGE

---

### 2.2.1 REFLEXION AUTOUR DU NOM DES UNITES

Bien que la crèche était composée de 2 sections jusqu'en 2024, nous n'avons jamais donné de nom spécifique lié à un thème pour les sections. Il y avait la section des Petits et la section des Grands. C'était assez parlant pour tout le monde (parents et professionnelles). Le nom de « section de bébés » a été abandonné bien avant car ce nom correspondait en début d'année, en septembre, mais plus à la fin de l'année puisque les enfants avaient grandi. De plus les parents d'enfants d'âge intermédiaire étaient frustrés que leur enfant soit dans une section de bébés.

Depuis la réduction d'agrément à 15 enfants, le fait d'avoir une seule section règle le problème puisque le distinguo n'existe plus. Il n'y a donc pas de nom particulier.

---

### 2.2.2 LE LIEU DE VIE D'AGES MELANGES : L'EQUIPE ET LA REPARTITION DES ENFANTS

Le multi-accueil Saint-Exupéry accueille depuis 2024 15 enfants par souci de qualité d'accueil. De ce fait, il n'existe qu'un seul groupe d'enfants d'âges mélangés et l'équipe entière les accompagne.

---

### 2.2.3 LE LIEU DE VIE D'AGES MELANGES : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

L'aménagement des espaces de vie à Saint-Exupéry est évolutif puisqu'il est impacté par la répartition globale des différents âges des enfants accueillis.

L'équipe met beaucoup d'attention à adapter l'agencement des locaux aux besoins spécifiques de chaque catégorie d'âges.

Dans le lieu de vie principal, se trouvent deux zones de jeux libres représentés physiquement par des tapis, un coin garage identifiable par un tapis imprimé de routes, un espace jeux symboliques, des banquettes et un coin cocooning. Les professionnelles ajustent au mieux leurs propositions en fonction des catégories d'âges.

Dans la salle de motricité se trouvent une structure motrice, une piscine à balles, des modules de motricité qui s'adaptent à l'âge des enfants, un toboggan et des bascules.

Dans l'espace sensoriel, l'équipe a aménagé la salle avec du matériel multisensoriel qui va venir solliciter les différents sens. Des projecteurs de lumière viennent créer un environnement apaisant associé à un bain sonore relaxant. La tour aquatique apporte un effet hypnotique que les enfants apprécient tout particulièrement. Le galet lumineux installé au centre de l'igloo vient solliciter l'imaginaire des enfants.

---

### 2.2.4 LE LIEU DE VIE D'AGES MELANGES : REFLEXION AUTOUR DE LA DECORATION

La décoration au sein du lieu de vie est un plus pour le cadre de vie quotidien des enfants mais il n'est pas une priorité.

L'équipe est la principale créatrice du décor saisonnier car rien n'est imposé à l'enfant et le but n'est pas d'obtenir une création commandée à l'enfant. Cela étant, il est proposé aux enfants des ateliers sur des thématiques saisonnières que les enfants choisissent de faire et/ou d'exposer ou pas.

L'imagination et la créativité de l'équipe permettent d'avoir des locaux toujours agréables.

### 2.2.5 LE LIEU DE VIE D'ÂGES MÉLANGÉS : REPAS, SŌMEIL, SOINS D'HYGIENE

La spécificité d'un lieu de vie d'âges mélangés a de nombreux avantages mais aussi quelques inconvénients tels que les changements récurrents d'une année sur l'autre des âges des enfants accueillis et donc de leurs rythmes.

L'équipe doit faire preuve d'adaptabilité et de modularité, elle doit faire varier ses pratiques selon les besoins du groupe et des circonstances.

Concernant **les repas**, l'équipe adapte le schéma organisationnel en fonction des besoins spécifiques et des capacités des enfants. L'âge de l'enfant ne détermine pas forcément ses capacités d'autonomie et il est donc indispensable de pouvoir proposer différentes possibilités. A Saint Exupéry, elles sont au nombre de trois :

- La première concerne les enfants qui ne sont pas encore en capacité de manger seul et de se tenir sur une chaise. La professionnelle nomme à l'enfant les aliments qui composent son repas. Le repas leur est proposé sur un siège bas muni d'une tablette dans la salle de vie et la professionnelle est assise face à lui à sa hauteur. C'est l'un des moments privilégiés de la journée car l'enfant est en relation individuelle avec la professionnelle et profite d'un moment de plaisir. Les repas sont donnés par les professionnelles mais elles peuvent également proposer aux enfants la double cuillère afin que l'enfant puisse participer activement au repas. A la fin du repas, la professionnelle propose à l'enfant de se nettoyer les mains et le visage avec un gant adapté à la main de l'enfant.
- La seconde est intermédiaire, elle est proposée aux enfants qui ont la capacité de s'asseoir sur une chaise et qui commence à manger seul. L'enfant mange seul en tête à tête avec la professionnelle. A cette étape, l'enfant a encore besoin de ce rapport individuel. Là aussi la professionnelle nomme les éléments qui composent le repas et là encore elle est assise à hauteur de l'enfant. Ce repas est proposé dans le sas d'entrée afin d'assurer la sécurité physique des autres enfants qui sont alors toujours sous le regard de la professionnelle. A la fin du repas, là aussi la professionnelle fait participer l'enfant à sa toilette.  
Quand les enfants qui mangent seuls avec l'adulte à table évoluent, on leur propose de manger au même endroit mais avec un deuxième enfant. Cela leur permettra progressivement d'acquérir plus d'autonomie et de passer dans le groupe des plus grands.
- Le groupe des plus grands déjeune dans la salle de repas sur des tables de trois. Les enfants sont acteurs de ce moment de plaisir partagé. Les plateaux sont préparés en amont par la professionnelle afin d'éviter le risque de brûlure étant donné que les plateaux sont en inox afin de respecter les nouvelles normes. Les enfants s'installent à la place qu'ils choisissent mais toujours avec la même professionnelle (besoin d'un repère de personne). Ce moment convivial s'articule autour d'échanges autour de divers sujets comme les aliments du repas, les temps de la matinée et autant d'autres sujets qui permettent aux enfants un travail langagier affiné. Le fait de manger en groupe permet aux enfants les moins

gourmand, par mimétisme, de goûter aux aliments qu'ils ne goûteraient pas habituellement. A la fin du repas, les enfants débarrassent la table et mettent leur plateau, leurs couverts et leur verre dans les réceptacles identifiés. Ensuite, ils enlèvent leur bavoir seul, le mettent dans le bac disposé à cet effet et prennent un gant afin de se débarbouiller. Ce gant est ensuite mis par les enfants dans le bac de linge sale. L'intendante vient récupérer le chariot et un petit temps de jeu est proposé aux enfants de ce groupe afin de ne pas revenir au sein du grand groupe.

Les repas doivent être un moment de plaisir partagé et de ce fait ne sont pas une bataille entre la professionnelle et l'enfant. Les repas sont toujours proposés et non imposés, les enfants choisissent les aliments par lesquels ils souhaitent commencer et les professionnelles respectent ce choix.

Ils sont proposés dans du matériel adapté et conforme aux nouvelles normes.

Concernant la composition des repas, ils sont élaborés en équipe pluridisciplinaire afin de respecter la réglementation et cuisinés sur une cuisine centrale interne à la ville et propre aux crèches de la ville.

**Le sommeil** du jeune enfant est primordial pour son bon développement et fait partie de ses besoins fondamentaux. A Saint-Exupéry, les professionnelles sont très attentives aux signes de fatigue qu'émettent les enfants et proposent systématiquement un temps de repos aux enfants qui en ont besoin.

En début d'année, les siestes ont lieu dans la matinée et en début d'après-midi toujours en fonction des besoins. Très souvent au cours de l'année un rythme collectif s'installe et seul le temps de sieste du début d'après-midi se maintient.

Chaque enfant a sa propre place dans le dortoir. A cet emplacement les professionnelles collent les photos de la famille de l'enfant afin que celui-ci puisse identifier sa place et se réconforter en cas de chagrin.

Deux dortoirs sont aménagés afin d'accueillir les 15 enfants. Le dortoir principal peut accueillir 10 enfants, le second est la salle de repas que l'on aménage après le repas pour 5 enfants.

La répartition des enfants est faite en fonction de l'âge et des besoins en sommeil de l'enfant.

Seuls les plus grands peuvent dormir dans le second dortoir afin de ne pas être dérangés en cas de sieste le matin.

Chaque dortoir dispose d'un plan afin de pouvoir identifier la place de chaque enfant. Ils disposent également d'un document qui permet de suivre la surveillance du dortoir. La luminosité dans les dortoirs permet de surveiller le bon déroulement du sommeil de chaque enfant sans être gêné par l'obscurité.

Le temps de sieste méridien est proposé aux enfants de façon échelonné tout comme le réveil afin de respecter au mieux les besoins de chacun. Les enfants sont accompagnés par une ou plusieurs professionnelles. Ces dernières s'installent auprès des enfants qui en ont besoin.

Les plus jeunes enfants disposent de lit barquette qui permettent d'avoir un effet cocon. Les autres enfants disposent de lit couchette avec un séparateur entre chaque lit afin de garder une certaine intimité.

Tout comme le repas ou le sommeil, **les soins d'hygiène** sont des moments privilégiés entre l'enfant et la professionnelle. Ils viennent valoriser l'intérêt que l'adulte porte à l'enfant et viendra enrichir ainsi l'estime de soi que l'enfant commence à développer. C'est un moment intime et riche en interactions. L'adulte vient prendre « soin » de l'enfant, il lui apporte de l'attention et du « soin ». Cette notion de soins vient définir la façon dont on perçoit l'enfant, elle vient poser un voile de bienveillance.

A Saint-Exupéry, les professionnelles adaptent leur prise en charge en fonction des besoins et des capacités de chaque enfant. Les enfants qui ont besoin d'être acteur de ce moment sont changés debout, retirent eux même leur couche, mettent le linge dans le bac, vont sur les toilettes s'ils en éprouvent l'envie et terminent en se lavant les mains. Les plus jeunes et ceux qui le souhaitent sont changés sur le plan de change. La professionnelle verbalise ce qu'elle fait au fur et à mesure afin de rassurer l'enfant. Les soins d'hygiène ne sont jamais imposés par la professionnelle, l'enfant a toujours la possibilité d'attendre un peu (sauf situation critique) et la professionnelle lui verbalise qu'à un moment le soin sera inévitable ce qui laisse le temps à l'enfant de se préparer.

Ces moments sont indéniablement des moments forts pour la construction psychologique de l'enfant. Ils l'aident à se projeter dans des schémas cognitifs fondamentaux pour son développement et dans la construction de sa personnalité.

## 2.3 L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN DE L'ENFANT

---

### 2.3.1 FAVORISER DES REPERES SECURISANTS

Les repères sont des notions indispensables en multi-accueil afin d'assurer un cadre sécurisant et pour maintenir un niveau de sécurité affective de qualité.

Il existe 3 types de repère :

- Le repères de personne : ce sont les principaux vecteurs d'assurance auprès des jeunes enfants. Ils permettent à l'enfant d'identifier les personnes qui vont prendre soin de lui, ce sont les « figures d'attachement » de leur quotidien à la crèche. Pour les plus jeunes et les plus sensibles, ces « figures d'attachement » ne doivent pas être trop nombreuses car leurs capacités émotionnelles à s'attacher à plusieurs adultes sont limitées. Il conviendra donc d'adapter un fonctionnement avec une référence.
- Les repères visuels : ils permettent aux enfants de se repérer dans les locaux et peuvent être présents sous différentes formes : photos des espaces, identification des différentes caisses de jeux, photos qui localisent leur place dans les dortoirs, leur panier de rangement personnel, leur patère, leur casier à chaussures, photos des enfants.

L'agencement des pièces fait également partie des repères visuels d'où l'intérêt de rester vigilant à ne pas le modifier de façon irréfléchie.

- Les repères temporels, eux vont permettre aux enfants qui n'ont pas encore accès à la temporalité d'identifier à quel moment de la journée nous en sommes. Ces repères passent par l'élaboration d'un déroulement de journée identique chaque jour et de rituels qui viennent également conforter l'enfant dans son processus de sécurité affective. Les enfants savent grâce aux temps établis où ils en sont de leur journée. Ces repères permettent aux enfants de savoir quelle sera la suite de leur journée. En identifiant les départs des autres enfants, ils arrivent à savoir quel sera le moment de leur propre départ.

L'équipe reste donc très vigilante à la mise en place de ces repères et surtout à leur maintien tout au long de l'année même si ils évoluent en fonction de l'évolution des enfants.

---

### 2.3.2 ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE

L'équipe met en place différentes actions pour accompagner l'enfant vers une autonomie volontaire.

En effet, il est très important que cet accompagnement vers l'autonomie se fasse dans un souci de réponse à un besoin identifié chez l'enfant. De façon générale, ce besoin apparaît aux alentours de 15 mois chez le jeune enfant. Il est la suite logique à l'ouverture sur le monde et vers les autres. Il se met en place dans un cadre sécurisant et avec le regard bienveillant de l'équipe.

Si l'enfant émet le besoin d'une régression temporaire pour quelque raison, il est primordial que ce besoin soit entendu par les professionnelles et par la famille. Il vient signifier un besoin de réassurance qui permettra à l'enfant de confirmer son évolution.

L'accompagnement à l'autonomie se fait par trois biais :

- Le positionnement physique et psychique bienveillant et rassurant de la professionnelle
- L'agencement des locaux qui laisse aux enfants la capacité physique et matérielle d'évoluer en toute sécurité (matériel adapté et à la bonne hauteur)
- L'envie et la capacité de l'enfant. Si l'enfant n'est pas dans une démarche volontaire, il risque de subir cet accompagnement.

L'équipe met en place une organisation qui permet à chacun de trouver son palier d'autonomie. Chaque enfant possède par exemple un panier à sa disposition où il range ses effets personnels, qui restent totalement disponibles.

Autre exemple, lors des repas le matériel pour débarrasser est mis à la hauteur des enfants afin qu'ils n'aient pas à solliciter l'adulte s'ils décident de faire par eux même. De même les mouchoirs sont toujours à disposition des enfants ainsi que le papier toilette dans la salle de change et le savon.

Cette année 2025, des gourdes ont été mises en place afin que les enfants puissent boire à leur convenance. Elles sont à disposition tout au long de la journée.

---

### 2.3.3 LE « DOUDOU » ET LA TÉTINE

Le doudou et la tétine sont des objets au cœur de nos pratiques. Objets transitionnels, ils permettent à l'enfant de projeter ses émotions sur autre chose que sur lui-même. Si le doudou peut venir consoler, sécuriser ou rassurer un enfant, il faut toutefois avoir une vision très claire du besoin. Le doudou n'est pas la formule magique à tous les pleurs. La professionnelle doit analyser le besoin ou l'émotion que traduisent les pleurs.

Il en est de même pour la tétine, elle n'est pas un bouchon qui vient mettre en sourdine les émotions de l'enfant.

Même si à la crèche Saint-Exupéry les doudous et tétines sont à disposition en permanence, l'équipe accompagne chaque enfant afin qu'il puisse l'utiliser comme une ressource adaptée.

---

### 2.3.4 LA COMMUNICATION VERBALE ET NON VERBALE DES PROFESSIONNELLES

Un long travail de réflexion a été fait autour de la communication verbale et non verbale au sein de la structure. Il était important d'apporter une constance et une uniformité dans la façon dont l'équipe communiquait avec les enfants. Il a été convenu qu'un ton calme et rassurant devait être de mise. Un vocabulaire clair et adapté aux enfants est également indispensable afin que chaque enfant puisse comprendre et imiter.

La posture physique de l'adulte est également une structure essentielle pour garantir à l'enfant un environnement sécurisant où il se trouve au centre des priorités.

---

### 2.3.5 LES REGLES, LES LIMITES

Le travail autour des limites et des règles est un travail permanent. Il met en corrélation des histoires et des visions différentes et vient faire appel à des notions personnelles qui parfois viennent bousculer les sensibilités.

Il est important de trouver une uniformité dans ce qui est verbalisé aux enfants afin que le discours soit clair et que l'enfant sache précisément les choses.

A la crèche Saint-Exupéry, les limites et les interdits viennent se poser sur la base de l'intégrité de l'autre et la sécurité de tous. L'équipe a constaté que de façon générale, peu d'interdits sont posés, notamment grâce à l'agencement adapté des pièces et le peu de contraintes d'aménagement.

Il est important pour l'équipe d'apporter des solutions là où une limite est posée. Il ne suffit pas d'interdire et de laisser l'enfant avec ses frustrations mais de venir les combler par une réponse et/ou une proposition adaptée.

Il reste toutefois important de garder un cadre qui maintient la sécurité de chacun avec des règles et des limites qui sont expliquées et valorisées.

---

### 2.3.6 DEFINITION DU JEU

Le jeu est un instant précieux dans la vie des enfants, en particulier dans leurs premières années de vie. Mais au-delà de sa fonction plaisante, une caractéristique souvent négligée est la répétition dans le jeu, un comportement que les jeunes enfants adoptent naturellement. À première vue, la répétition de certaines actions ou jeux peut sembler monotone, voire inutile. Pourtant, cette répétition représente une importance cruciale dans le développement psychomoteur, cognitif et émotionnel des tout-petits. Elle vient inscrire la maîtrise et la compréhension de son environnement.

---

### 2.3.7 LES ATELIERS D'EVEIL

Les professionnelles ajustent au mieux leurs propositions en fonction des catégories d'âges.

Pour les plus jeunes, des jeux dits fonctionnels sont proposés. Ils regroupent :

- Les jeux moteurs qui permettent de travailler la coordination des mouvements et d'acquérir la maîtrise et l'équilibre du corps. La salle de motricité est le lieu idéal.
- Les jeux de manipulations qui permettent d'appréhender la matière (semoule, jeux d'eau...), la découverte de son corps, l'expérimentation des essais /erreurs, la précision du geste, la coordination des doigts et l'habileté manuelle (grosses perles, abaques, jeux d'encastrement, puzzles...).
- Les jeux de constructions qui permettent de travailler les lois de l'équilibre, l'appréhension de l'espace et de développer la faculté d'analyse.

On retrouve également les jeux d'imagination, qui regroupent :

- Les jeux d'expression afin de stimuler l'expression et le langage, favoriser l'imagination et l'imaginaire, gérer et élaborer les repères spatio-temporels (dessins, histoires, chansons et marionnettes)
- Les jeux d'imitation permettent d'imiter les gestes, régler par le jeu les conflits vécus (jeux symboliques), s'affirmer et se situer dans un groupe. Ils développent chez les enfants la capacité à se représenter une personne, un objet ou une action absente et l'élaboration de la fonction symbolique.

Pour les plus grands, l'équipe propose également les mêmes types de jeux de façon plus élaborée mais s'ajoutent à cela les jeux de règles qui permettent aux enfants d'intégrer les règles, d'acquérir des capacités de classification et d'association d'images (lotos, dominos, jeux de tri, memory etc).

---

### 2.3.8 LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Différents professionnels interviennent au sein de la structure.

Tout d'abord le RSAI dont les missions se rapprochent de celles du médecin de crèche :

- Il organise les soins et l'administration des médicaments en crèche

- Il facilite l'accueil et l'intégration d'enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique
- Il identifie des troubles de développement du jeune enfant
- Il organise des actions de promotion de la santé
- Il forme aux bonnes pratiques de soins
- Il repère les enfants en situation de danger ou « en risque de l'être »

L'accompagnant santé, infirmier, intervient aussi très régulièrement afin d'apporter un regard extérieur aux situations qui peuvent interroger l'équipe.

Une psychologue intervient également afin d'accompagner les professionnelles dans leurs pratiques et dans l'accompagnement des enfants quand un sujet émane.

Une musicienne et une bibliothécaire interviennent toutes les sept semaines environ pour développer l'éveil culturel.

## 2.4 DESCRIPTION ET UTILISATION DES ESPACES COMMUNS

---

### 2.4.1 COULOIR ET SAS D'ENTREE

L'agencement du couloir de la crèche ne nous permet pas de l'exploiter.

Toutefois, le sas d'entrée est utilisé afin de proposer le repas aux enfants qui débutent à table mais aussi certains ateliers comme les jeux de manipulation (sable, semoule, jeux d'eau...).

### 2.4.2 ESPACE EXTERIEUR

Malheureusement la crèche Saint Exupéry ne possède pas d'espaces extérieurs.

Mais qu'à cela ne tienne, c'est sans compter sur l'ingéniosité et l'implication de l'équipe, qui profite d'un petit parc à destination des locataires des immeubles alentour.

Tout en respectant le taux d'encadrement à l'extérieur, l'équipe propose aux enfants, dès que cela est possible, des ateliers et des jeux d'extérieur.

## 2.5 LA PLACE DES FAMILLES

---

### 2.5.1 INFORMATIONS DES FAMILLES AU QUOTIDIEN

Un grand nombre d'informations sont données tout au long de l'année.

Elles sont transmises par trois biais :

- Le biais oral
- Le biais des affichages
- Le biais des mails

De par la charge mentale des familles et les nombreuses sollicitations, le rappel oral est le biais de communication le plus efficace.

---

### 2.5.2 LES REUNIONS DE PARENTS

Les réunions de famille ont lieu environ trois fois par an.

La première a lieu en début d'année scolaire afin de présenter l'équipe, le déroulement de journée, les différents projets et les points de règlement indispensables au bon déroulement de l'année.

La seconde a lieu courant mars afin d'évoquer des sujets qui peuvent éclairer les familles sur certaines thématiques, telles que la propreté, le sommeil ou encore le repas.

La troisième a lieu en juin afin d'aborder le sujet de l'entrée à l'école maternelle. Elle permet de dédramatiser les angoisses en lien avec cette nouvelle étape pour la vie des familles.

---

### 2.5.3 LES MOMENTS FESTIFS

Les moments festifs à la crèche peuvent avoir lieu soit seulement en présence des enfants, soit en présence des enfants et des familles.

A la demande des familles, nous fêtons les anniversaires des enfants autour d'un petit goûter. La réglementation en vigueur nous autorise à proposer un goûter avec un gâteau industriel dont nous assurons la traçabilité. Si les familles souhaitent apporter des bonbons, adaptés à l'âge des enfants, ces derniers sont remis aux familles directement afin de ne pas aller à l'encontre du choix éducatif des familles.

L'équipe propose également des temps festifs aux enfants autour de l'actualité saisonnière

Les moments festifs en présence des familles, ont lieu pour les fêtes de fin d'année en décembre autour d'un grand goûter et en fin d'année scolaire en juin afin de marquer le départ des grands à l'école.

---

### 2.5.4 PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Les familles font partie intégrante de la vie de la crèche et ce dès l'adaptation. Elles choisissent le temps nécessaire pour elles à passer à la crèche pour créer ce lien de confiance qui sera la fondation de base de la relation à venir.

Elles participent aux différents projets proposés par la crèche et peuvent également être force de propositions.

Les projets de l'année 2026 vont dans ce sens, avec la mise en place d'ateliers parents ainsi que la proposition de café-parents. Ces temps vont permettre d'enrichir et d'affiner leur vision intérieure de la vie à la crèche

Les familles sont accueillies dans un environnement d'écoute et d'échanges.

## 2.6 LES PROJETS DE L'ANNEE

---

En cette année 2025, le projet principal était la mise en place d'une mascotte nommée NEMSS (initiales des professionnelles de l'équipe). NEMSS a pour vocation d'accompagner un enfant par semaine durant un weekend afin de nous faire découvrir un petit bout de son quotidien à la maison. Ce projet permet de développer le langage et d'affiner son vocabulaire en travaillant sur les notions du quotidien. Les familles prennent des photos durant cet accueil et nous les envoient afin que nous les imprimions et nous les collions dans un cahier. Ce cahier est régulièrement feuilleté avec les enfants afin d'approfondir le travail sur le langage et la temporalité.

Les équipes travaillent également sur les projets transversaux tels que la fête de la Petite Enfance, la fête O Pecq, la journée plein-air et le projet Passerelle.

La fête de la Petite Enfance a lieu chaque année au mois d'octobre. Elle a pour but d'accueillir les familles de la ville qui ont des enfants de moins de quatre ans autour d'ateliers sensoriels, moteurs, créatifs, de lecture, de musique et un atelier tout-petits. A cette fête sont conviés la PMI et différentes associations en lien avec la petite enfance.

La fête O Pecq est la grande fête de la ville, elle a lieu chaque mois de juin et regroupe tous les habitants de la ville autour d'ateliers, de structures gonflables, de démonstrations sportives, de stands culinaires et de stands d'associations.

Le projet passerelle est un projet de collaboration avec les écoles de la ville. Le but est de créer un premier lien entre les enfants et l'école maternelle dans laquelle ils sont sectorisés. Ils passent une matinée à l'école en présence des professionnelles de la crèche. Cette première prise de contact permet aux enfants de découvrir leur prochain lieu de vie dans un contexte sécurisant et ludique.

La journée « plein-air » est une journée organisée en mai où les familles et les enfants de grande section sont conviés à des ateliers en plein-air. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents mais les ateliers sont encadrés par les professionnels des différentes crèches et/ou des animateurs sportifs. La première édition a eu lieu en 2024 et a connu un franc succès.

Le prochain projet que l'équipe envisage de mettre en place est la proposition d'ouvrir des ateliers à l'intention des parents de la crèche. Ce projet permettrait aux familles d'avoir un aperçu de comment se déroulent les propositions d'ateliers à la crèche et leur offrirait un temps de partage avec leurs enfants et le reste du groupe.

A moyen terme, un autre projet est en réflexion : celui de mettre en place des cafés-parents avec des thématiques spécifiques. Ce projet permettrait une proposition d'aide à la parentalité beaucoup plus en profondeur.

## V. CONCLUSION

Le projet éducatif est un support essentiel à la cohérence de l'accueil proposé aux enfants et à leur famille au sein des différents établissements d'accueil du jeune enfant de la ville du Pecq.

Il s'appuie sur la Charte Nationale du Jeune Enfant telle que définie par l'arrêté du 23 septembre 2021.

Il permet une harmonisation des pratiques soutenue par des valeurs partagées par l'ensemble des équipes qui construisent sur cette base leur propre projet d'accueil tenant compte des spécificités de leur établissement.

Il se doit d'être ambitieux et exigeant.

En effet, la collectivité peut être structurante pour de si jeunes enfants à la condition que l'établissement d'accueil s'adapte à l'enfant et non pas le contraire. En s'appuyant sur l'investissement, les compétences et la qualité de ses équipes, la ville du Pecq souhaite offrir aux enfants une première expérience de vie en société épanouissante et enrichissante dans un vrai partenariat avec les parents.

## VI. ANNEXE 1 MAIL FAMILLES

Mail type envoyé aux familles avant l'adaptation :

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous pour vous informer que l'adaptation de ..... débutera le .....

Voici le planning d'adaptation qui pourra évoluer en fonction de la capacité d'adaptation de .....

- Lundi .....de ..... à ..... : contact avec l'équipe et les autres enfants et prise d'informations sur les habitudes de vie de votre enfant
- Mardi..... de ..... à ..... : votre enfant profitera du lieu d'accueil et vous partirez une petite demi-heure, si cela vous convient et que votre enfant est en capacité de se séparer
- Jeudi ..... de ..... à ..... : vous accompagnerez votre enfant, resterez un petit temps avec lui et reviendrez après le déjeuner
- Vendredi ..... de ..... jusqu'au lever de sieste : vous accompagnerez votre enfant à ..... et viendrez le chercher suite à notre appel au lever de sieste.
- Lundi .....de ..... à ..... : votre enfant fera une petite journée.

Le contrat pourra débuter à compter du.....

Lors de cette adaptation, vous devrez être totalement disponible pour votre enfant, y compris lors des temps de séparation (c'est-à-dire que je suis susceptible de vous rappeler et vous devez pouvoir revenir si nécessaire). Les portables ne sont pas autorisés ainsi que la prise de photos.

Je vous rappelle que l'adaptation n'aura lieu que si le dossier administratif de votre enfant est complet.

Je reste à votre disposition en cas de besoin jusqu'au.....

Nous vous souhaitons une nouvelle fois la bienvenue à Saint-Exupéry.

# VII. ANNEXE 2 QUESTIONNAIRE D'ADAPTATION

## QUESTIONNAIRE D'ADAPTATION Saint Exupéry

### Informations générales

Nom Date de naissance  
Prénom Langue parlée à la maison  
Fratrie Précédant mode de garde  
Numéros de téléphone : mère  
: père

### Habitudes alimentaires

Votre enfant est-il allaité ? oui non  
Boit-il au biberon ? oui non  
Quel biberon ?  
Quel lait ?  
Horaires des prises de repas : Combien de repas par jour ?  
Votre enfant mange-t-il mixé ? oui non  
des morceaux oui non  
Quels légumes ont été introduits ?  
Viande blanche ? oui non Viande rouge ? oui non  
Poisson ? oui non Œuf ? oui non  
Mange-t-il des laitages ? midi : oui non goûter : oui non  
Mange-t-il des compotes ? midi : oui non goûter : oui non  
Boit-il du lait ? oui non Boit-il beaucoup d'eau ? oui non  
Comment , avec quoi ?  
Qu'aime-t-il manger ? A-t-il de l'appétit ?  
Peut-il manger de tout ? oui non Est-il allergique à un aliment ?  
Mange-t-il dans les bras, dans une chaise haute ? Mange-t-il seul ?

### **Les moments d'éveil**

Joue-t-il avec des jeux en particulier ?

#### **Pour les bébés :**

- Se retourne-t-il ? Tient-il sa tête ?

Rampe-t-il ou marche-t-il à quatre pattes ?

S'assoit-il ?

Quelle est sa position préférée ?

### **Le sommeil :**

Comment l'enfant manifeste-t-il sa fatigue ?

Quel est son rythme et sa durée de sommeil ?

Quels sont ses rites d'endormissement ?

A-t-il un doudou ? oui non

Une tétine ? oui non

Suce-t-il son pouce ? oui non

Dort-il dans une turbulette ? oui non

Autres

Quelle est sa position d'endormissement ?

Comment se réveille-t-il ?

Dort-il dans le noir ? oui non Avec une musique ? oui non

### **Les changes :**

Est-il propre ? Journée oui non

Sieste oui non

A-t-il un savon, une crème spéciale pour le change ? oui non

### **Autres :**

A-t-il des allergies ?

Signes particuliers concernant la santé de l'enfant ?